

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Pierre Fortin, président
M. Michel Germain, commissaire
M. Jacques Locat, commissaire
Mme Nicole Trudeau, commissaire

**COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE L'INDUSTRIE DES GAZ DE SCHISTE AU QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 8

Séance tenue le 18 novembre 2010 à 13 h
Hôtel Sandman, Salle Jacques-Cartier A+B
999, De Sérigny,
Longueuil

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 18 NOVEMBRE 2010	1
MOT DU PRÉSIDENT	1

PRÉSENTATIONS DES MÉMOIRES

MICHEL ST-PIERRE

Michel St-Pierre Consultant inc.....	2
--------------------------------------	---

SYLVIE LAVERGNE, SUSANA L. ALVAREZ, SOPHIE GAGNON-MORASSE

ALEXANDRE DAVIGNON-ROUSSILLE

Étudiantes de l'Université d'Ottawa	11
---	----

LUCE S. BÉRARD	15
----------------------	----

STÉPHANE GENDRON,

Ville de Huntingdon	22
---------------------------	----

FRANÇOIS GAUTHIER	30
-------------------------	----

PIERRE BATELLIER, JOHANNE BÉLIVEAU,

Regroupement citoyens Mobilisation gaz de schiste Saint-Marc-sur-Richelieu.....	35
---	----

JEAN BARIL, MARIO DENIS, ANNIE ROCHETTE,

Centre québécois du droit de l'environnement

Chaire de recherche du Canada en droit de l'environnement	46
---	----

CATHERINE VALTON	58
------------------------	----

M. DANIEL BRETON, MCN21	64
-------------------------------	----

M. JACQUES TÉTREAU, GÉRARD MONTPETIT, GUY ROCHEFORT,

Comité de citoyens et citoyennes pour la protection de l'environnement Maskoutain.....	71
--	----

RECTIFICATIONS

M. DANY OUELLET	73
-----------------------	----

Mme FRANCINE AUDET	74
--------------------------	----

AJOURNEMENT

MOT DU PRÉSIDENT

Mesdames et Messieurs, bonjour. Bienvenue à cette 8e séance de la 2e partie de l'audience publique portant sur le *Développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec*.

Bienvenue à ceux et celles qui suivent nos travaux sur Internet.

Je suis Pierre Fortin, je préside cette commission d'enquête et je suis secondé par monsieur Michel Germain, Jacques Locat et Nicole Trudeau.

Nous allons poursuivre les présentations des mémoires par les participants. Le temps imparti est d'une quinzaine de minutes par présentation. Le cas échéant, quelques minutes pour échanger avec la commission. Pour une présentation qui devrait être plus longue, je vous invite à en faire un résumé afin de permettre un échange, car vos mémoires ont déjà été lus par la commission.

Cet après-midi, nous avons 10 présentations à l'horaire, il est important par équité, par respect envers les personnes inscrites, de respecter l'horaire fixé et de pouvoir ajourner la séance vers 17 h.

Si ce n'est déjà fait, je demande aux personnes inscrites de se présenter à l'accueil pour aviser la coordonnatrice de leur présence. Nous pourrions ainsi respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

Il est aussi possible d'exercer un droit de rectification des faits. Les personnes qui désirent faire une telle rectification doivent s'inscrire au registre à la table d'accueil. Je rappelle que le droit de rectification ne peut être utilisé que pour corriger les faits ou les données et non pour contester ou remettre en question une opinion exprimée par un participant.

Par exemple, si une personne affirme que cette salle peut accueillir 325 personnes, alors que le permis émis pour son exploitation en est de 100, vous pouvez demander que soit rectifiée l'affirmation de la personne.

Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée.

Certaines de ces règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux. Aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation ne sera tolérée. Je me réserve le droit d'interrompre une présentation qui ne le respecterait pas.

Je vous rappelle que des propos qui ne respecteraient pas ces règles vous exposent à d'éventuelles poursuites de la part des personnes qui s'estimeraient lésées.

45 Maintenant, j'invite notre premier interlocuteur de cet après-midi, soit monsieur Michel St-Pierre, consultant.

M. MICHEL ST-PIERRE :

Bonjour.

50 **LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, Monsieur St-Pierre.

55 **M. MICHEL ST-PIERRE :**

Bonjour, bonjour. Merci.

LE PRÉSIDENT :

60 La parole est à vous.

M. MICHEL ST-PIERRE :

65 Dans un premier temps, je vous remercie de m'accueillir, c'est le fun de pouvoir émettre son opinion et je remercie les gens dans la salle, je trouve ça merveilleux qu'il y ait du monde qui s'intéresse comme ça au sujet et j'espère qu'il y a beaucoup de gens sur Internet qui vont observer toutes les belles choses qui se disent ici.

70 **LE PRÉSIDENT :**

Assurément.

M. MICHEL ST-PIERRE :

75 Alors, je vais commencer rapidement. Dans un premier temps, peut-être situer, je ne suis pas embauché par personne, je ne représente personne sauf moi-même en tant que consultant spécialisé en développement organisationnel axé sur ce qu'on appelle la planification stratégique et le développement stratégique.

80

85 Pour donner une idée, s'il y a des gens qui se souviennent, tout le monde connaît St-Hubert BBQ, tout le monde connaît ça, et tout le monde connaît certainement Distribution aux Consommateurs. Distribution aux Consommateurs, c'était fort, ça nous donne nos âges quand je dis ça, quand on voit les têtes hocher; alors, Distribution aux consommateurs, c'est mort, Eaton c'est mort, pourtant c'était gros. Alors que St-Hubert s'est remis en question, ils ont eu une vision d'avenir où est-ce qu'ils se sont dit : peu importe ce qu'on veut, on va avoir une vision d'avenir.

90 Alors, ma job c'est d'aider les gens, que ce soit au niveau des ministères, des municipalités, des organismes sans but lucratif. Alors, essentiellement, j'interviens à ce niveau-là comme consultant formateur conférencier.

95 Alors, peut-être pour commencer, je veux jeter un regard différent, une planif stratégique pour vous situer. Règle générale, les étapes qu'on fait, c'est qu'on commence par faire un portrait de situation, ce qu'on appelle un diagnostic.

La 2e étape, on regarde les grands enjeux; la 3e étape, on dit sur quelle valeur on va appliquer nos choses, déterminer nos actions à faire, et quelle vision qu'on va se donner à long terme et quelle action mobilisante qu'on va donner.

100 J'ai situé les gaz de schiste au bas de tout ça, parce que je pense qu'il faut se resituer dans l'ensemble mondial, dans les ensembles des grands enjeux mondiaux pour savoir qu'est-ce qu'on doit faire.

105 Alors, on y va tout de suite. Le portrait pour l'instant, les pour : évidemment gaz de schiste, investissement important et dépendance de l'exportation, réduction des GES, retombées économiques, approvisionnement stable et nouveaux secteurs. Ça, c'est qu'on nous a apporté comme pour.

110 Ce que j'ai entendu comme contre : évidemment, les gens s'inquiètent pour la qualité de l'eau, de l'air et des sols. Je ne suis pas convaincu que la réduction de gaz à effet de serre, c'est réel; pas sûr que les retombées économiques sont vraiment claires et les effets nocifs sur la santé sont aussi fortement mis en doute.

115 Alors, évidemment, ce qu'on regarde aussi comme portrait, il y a 50 % des gens qui ne sont pas en faveur de l'exploitation des gaz de schiste, selon le dernier sondage et 78 % qui réclament un moratoire. Ça, ça veut dire à peu près 2, 3 millions de personnes théoriquement au Québec qui devraient être contre.

120 L'autre élément. Là, on va regarder, on va repartir les enjeux mondiaux. Les enjeux mondiaux, on dit que d'ici 2030, 50 % de la population mondiale va être en manque; les États-Unis, juste à côté de chez nous, d'ici 2015, 2020, devraient aussi être en manque. Réduction des

émissions de gaz à effet de serre, de 50 à 80 %, d'ici 2050, ce qui est énorme. Et la demande énergétique mondiale, malgré ça, va augmenter de 50 %.

125 On s'entend que ça veut dire que au Québec, notre eau, l'eau du Saint-Laurent devrait baisser d'un mètre. L'eau potable au Québec, c'est 3 % de la réserve mondiale qu'on doit gérer de façon responsable. J'y reviens plus tard.

130 L'agriculture et l'alimentation, c'est 2 % du territoire du Québec, il est en déclin; 67 fermes au Canada disparaissent à chaque semaine. La réduction des gaz à effet de serre, 20 % d'ici 2030; 50 à 80 % d'ici 2050. Notre énergie émet 45 % de notre facture de GES. Notre demande énergétique devrait monter quasiment à 20 % d'ici 2017.

135 Les arguments gouvernementaux, présentement ce qu'on dit, c'est qu'on veut sécuriser nos approvisionnements; ça, c'est pour utiliser les gaz de schiste évidemment. Réduire notre dépendance aux sources extérieures, c'est une importation de 2 G\$; développer une économie énergétique diversifiée; réduire nos émissions de gaz à effet de serre; et augmenter notre richesse collective pour maintenir la qualité des services à la population.

140 Dans cette optique-là, j'ai repris chaque élément et je me suis dit on va regarder le potentiel qu'on a au Québec. Dans un premier temps, j'ai éliminé tout ce qui s'appelle gaz, parce que gaz c'est extérieur au Québec. Ce qu'il faut faire généralement, quand on fait une planif stratégique, c'est de dire quelles forces qu'on a et sur quoi on va tabler, qu'est-ce qu'on peut développer, qu'est-ce qu'on peut modifier et surtout dire, bon, bien là, si on a besoin d'aller chercher de quoi à l'extérieur, on ira, mais en dernier recours.

145 Ce que je me suis rendu compte en faisant la relève des données, entre autres, on a 98 % que c'est d'origine hydraulique. L'éolien, la géothermie, le biogaz, la biomasse, l'efficacité énergétique, le solaire thermique, le solaire photovoltaïque sont tous des éléments majeurs qu'on a au Québec, qui a un potentiel énorme de développement. Et je vais faire la preuve un petit peu après.

155 Évidemment, réduire notre dépendance aux sources extérieures d'énergie, qui est le gaz et le mazout. Énergie de remplacement, jusqu'à maintenant la géothermie pourrait réduire 60 % des coûts de chauffage, mais quand on dit coûts de chauffage, ça veut dire aussi 60 % de ce qu'on a besoin en chauffage et puisque et le mazout et le gaz, c'est surtout pour le chauffage – l'électricité, ça, c'est aux États-Unis – pour le chauffage, ça peut être des éléments de remplacement qui peuvent être pertinents.

160 Développer une économie énergétique diversifiée, évidemment je les ai nommés tantôt, on a tout ça au Québec. Et quand je dis tout ça, on l'a en expertise, on est même reconnu sur le plan

international pour être capable de tout faire ça. D'ailleurs, il y a certains éléments qu'on exporte beaucoup là-dedans.

165 Évidemment, réduire nos émissions de gaz à effet de serre. Souvent l'industrie du gaz nous dit oui, mais on va sauver de 30 à 50 % moins de GES que le mazout. Peut-être. Mais ce qu'on a comme énergie douce, c'est 20 fois plus de GES que d'électricité. 30 fois plus de GES que l'énergie renouvelable que ça émet, le gaz. Et là, encore là, il ne faut pas oublier que ça a été mis en doute, le gaz de schiste, on n'est pas encore sûr que ça réduit tant que ça. Il y a même des études qui démontrent que peut-être que c'est aussi polluant que le mazout.

170 Les énergies renouvelables du Québec, c'est 95 % de moins de GES que le mazout et 20 fois moins de GES que le gaz et tout ça. Sauf que qu'est-ce qu'il faut comprendre aussi là-dedans, c'est que si on veut exporter aux États-Unis, parce qu'ils veulent réduire leur gaz à effet de serre, exporter quelque chose qui réduit de 50 % les GES et exporter quelque chose qui réduit de quasiment 100 % les GES, je pense que dans le bilan pour ce qui s'en vient dans les prochaines années, va être plus rentable.

175 Pour la suite : augmenter nos richesses collectives, parce que ça aussi, c'est le gros adage qu'on entend, augmenter la richesse collective pour avoir des bonnes qualités de service à la population. Alors, je me suis dit, bon, bien on va regarder qu'est-ce qui rapporte dans le monde présentement.

180 Hydro-Québec : 3 % du PIB, je pense qu'on est assez fort là-dessus. Mais si vous remarquez, tout ce qu'on a comme forces au Québec a une croissance depuis les dernières années de 20 à 45 %, alors que le gaz est de 3 %. Moi, je ne sais pas, mais si je me prends un REÉR, je vais préférer le 45 % au 3 %.

185 Si on continue. Augmenter les richesses collectives et la qualité des services à la population. Quand on veut faire ça, que ce soit une organisation, une entreprise, une société, la première chose qu'on doit faire, c'est de maximiser le développement de nos forces, répondre à nos besoins, faire de l'exportation, stimuler la participation des gens, faire profiter l'ensemble de la population des retombées et utiliser de façon responsable nos ressources.

190 Évidemment, nos forces économiques au Québec, 1 emploi sur 8 au Québec, 1 emploi sur 8, c'est l'agriculture. C'est énorme. 6.5 du produit intérieur brut et 21% du produit intérieur brut du Canada. C'est énorme, il faut soutenir son développement. Et pour l'instant au Québec, c'est parmi les mal-aimés.

195 Les forces économiques du Québec aussi, c'est la gestion responsable de l'eau. On ne s'en sortira pas. L'eau, il va falloir en vendre, on va être pogné pour le faire, puis si on la vend pas, ils vont venir la chercher, les autres. Alors, il va falloir la préserver, la conserver, la récupérer, la traiter.

Il va falloir regarder comment on commercialise ça, tout en étant des aidants pour le reste de la population mondiale au niveau de l'eau.

205

Les forces économiques du Québec, c'est aussi l'industrie de l'environnement : 1 162 entreprises; 34 300 emplois et j'en passe, et j'en passe, et j'en passe. On est rendu à «Part du marché et réduction de la dépendance au gaz et au mazout.»

210

Le marché du gaz est 11 % puis le mazout pétrole 38 %. Quand j'entends des gens venir me dire que le gaz de schiste, ça va nous aider là-dessus parce qu'on va transférer du mazout vers le gaz, il y a quelque chose qui ne marche pas au Québec, là. La géothermie pourrait nous développer des dizaines de milliers d'emplois et ça, c'est de l'expertise qu'on a au Québec, alors je ne vois pas en quoi on a besoin du gaz jusqu'à date là-dessus.

215

Évidemment, je vais vous nommer les autres éléments. L'efficacité énergétique peut nous permettre souvent de créer des emplois. J'ai écrit ceux dont je suis persuadé, mais je peux vous assurer que si je pousse mes recherches plus loin, on pourrait développer un Québec assez fort au niveau du marché. Et évidemment, il faut investir. Si je vous donne un exemple : la géothermie présentement au Québec, on donne 3 000 \$ pour faire de la géothermie, alors que dans l'Ouest canadien, on prête 20 000 \$. Ce 20 000 \$-là revient vite.

220

On a calculé que si on donnait 10 000 \$ aux gens qui vont payer 25 000 \$ pour une thermopompe, en quelques années ils récupèrent. Et là, quand tantôt on dit que le gaz peut rapporter aux gens, ça rapporte, mais ça va faire que le gaz va coûter à peu près le même prix, même s'il est un peu moins cher, alors qu'avec ça, la personne, dans ses poches directement, va couper de 60 % ses dépenses.

225

Un autre élément : l'éolien 4 000 watts. Le plan gouvernemental dit 4 000 watts. Le potentiel qu'on a est minimum 30 fois plus que ça. Le Québec est le 2e meilleur endroit au monde pour l'éolien; il y 27 % des entreprises qui sont d'ici. Au Danemark et en Allemagne, ça appartient à peu près à tout le monde. Ça, c'est ce qu'on appelle de la richesse collective.

230

Concertation avec le milieu, évidemment, parce que ça s'est mal fait et je pense que si ça se fait mieux et que les gens comprennent que c'est avantageux pour tout le monde, ça peut devenir rentable pour tout le monde.

235

Le solaire photovoltaïque : selon Ressources Canada, ils disent que le taux de croissance est tellement génial, que ça va être en essor au Canada. Évidemment, ça crée des emplois. J'ai regardé des places qui étaient à peu près avec le même niveau de population que le Québec, et jusqu'à date c'est entre 4 000 et 57 000 emplois que ça peut créer. Ce qui n'est pas mauvais.

240

245 L'énergie gaz, entreprise Gaz Métro. Tout le monde me dit : oui, mais là, tu sais, le gaz c'est quand même 1 300 emplois. Aucun problème. Les grosses entreprises de même sont capables de se revirer. Généralement, le transfert peut se faire vers l'électricité aux USA, l'éolienne et les biogaz, ils sont déjà là-dedans et ils ne sont pas fous, ils vont investir là-dedans. Alors, c'est sûr que si on dit que d'ici 10, 15 ans on n'a plus besoin du gaz importé, on va y arriver.

250 L'autre élément : gaz de schiste. Ce qu'on a comme image du gaz de schiste, seuil de rentabilité. Ça, c'est des choses que j'ai prises par rapport à ce que le marché dit. Il faut que le seuil de rentabilité du Québec – et les risques géologiques sont plus élevés, l'attrait du capital est plus difficile. Quand on dit seuil de rentabilité, le gaz étant de 3 à 4 \$ présentement, ça veut dire que ce n'est pas rentable pour l'instant.

255 Ce que ça veut dire, c'est qu'ils vont aller commencer l'exploration. L'exploration, ça veut dire fracturation; ça veut dire risque dont on n'a pas encore les preuves et je l'admets. En fait, il y en a certaines, pas d'autres, en tout cas plein de choses, plein de débats là-dessus que vous avez entendus. Mais ce qui est sûr, c'est que ça veut dire qu'ils peuvent faire de l'exploration une couple de fois et s'ils disent : en fin de compte, ce n'est pas payant, on va attendre, on va attendre. Et si ça prend 5 ou 10 ans avant que ça remonte, eh bien là, on verra ce qui se passera.

265 L'autre élément : risque de nuire à nos deux grandes forces économiques : l'agriculture et l'eau. Je vais vous donner comme image, c'est un peu comme si on me disait chez nous, mon voisin me dit : regarde, Michel, je vais passer mon tuyau d'égout dans ton frigo, mais inquiète-toi pas je suis très responsable, si ça coule je vais le ramasser.

270 C'est sûr que je peux croire qu'il est responsable, mais est-ce qu'on s'entend que même s'il dit qu'il va ramasser, si les dégâts sont faits, qu'il a scrapé la moitié de ma bouffe, ça va mal. 70 % la progression des besoins de l'agriculture au monde, puis le Québec, on n'y échappera pas. Les gens riches, dans les 20 prochaines années, c'est ceux qui vont contrôler l'agriculture, l'eau et l'énergie. On a tout ça dans les poches.

275 Et l'autre affaire, évidemment, il faut comprendre que les États-Unis vont décider des prix, on est dans un marché nord-américain, alors c'est eux autres qui vont décider du prix, ça ne sera pas nous autres. Donc, on n'a même pas de contrôle sur ce pouvoir-là.

280 L'autre élément : nos ressources sont dans les mains de multinationales extérieures. D'ailleurs, c'est drôle, ça me rappelle, je suis né en 60. Je ne sais pas si vous vous souvenez à quel point à un moment donné, le Québec n'avait pas grand contrôle sur son économie. Et on a développé l'entrepreneuriat, on est devenu une économie très forte. Et là, ça me fait drôle un peu d'entendre présentement les gens de l'extérieur qui disent : on a le goût d'utiliser vos belles ressources et vous allez faire de l'argent, ne vous inquiétez pas. Généralement, ce n'est pas une façon de penser en leader au niveau de l'économie.

285 L'autre élément : congé de redevances pendant 5 ans. Ça, c'est de l'argent qu'on donne donc aux grandes compagnies gazières, qu'on pourrait donner à nos gens qui travaillent ici avec nos expertises. Si je compare la redevance de 5 ans et que je dis que Hydro-Québec donne juste 3 000, alors qu'il pourrait en donner 10 000, puis que ça lui donnerait encore de l'argent, pas un petit peu; même à 10 000, il fait de l'argent Hydro-Québec.

290 O.K., extrait de la conférence annuelle de l'Association pétrolière gazière. L'industrie des gaz de schiste attendra plusieurs années avant de se lancer dans une véritable exploitation. Lorsque les puits forés entre Québec et Montréal entreront en production, les revenus ne seront pas substantiels. Les prix ne seront pas au rendez-vous, ça va prendre quelques années avant d'être intéressant et le gaz se vend entre 3 et 4 \$; et il faut attendre qu'il soit rendu à 6 \$. Jusqu'à date, il est 3 \$ depuis longtemps.

300 Là, je vous ai fait un beau tableau pour comprendre qu'est-ce que c'est qu'être riche. Ce que vous voyez en vert, c'est vraiment ce que ça veut dire. Ça, c'est de la richesse, en vert. Si vous remarquez gaz naturel distribution, en bas, et gaz de schiste, il y a quelques picots verts. Mais ce qu'il faut comprendre, c'est que pour être riche, il faut qu'on ait le contrôle sur l'eau, l'agriculture, et les gaz à effet de serre vont être une incidence majeure.

305 Si vous regardez à la 5e colonne, les entreprises établies au Québec jusqu'à date, à part le gaz naturel pour la distribution, les autres ne le sont pas. La croissance de l'industrie, je vous l'ai démontrée tantôt. L'expertise, les emplois, la possibilité de développer des entreprises et des Coops régionales – souvenez-vous, tant pour la géothermie, tant pour toutes les petites entreprises; et au Québec, la moitié des entreprises, c'est des PME. Alors, on pourrait les faire vivre et même exploser économiquement, ils vont manquer de monde, il va falloir en former des gens là-dessus.

310 Évidemment, profits pour le consommateur; je pense que la géothermie c'est plus payant que de payer un peu moins cher son gaz. La spécificité de marché : c'est tout petit comment c'est écrit, mais c'est majeur. Parce que dans notre belle Amérique du Nord, on va être une petite gang, ça fait que cette petite gang-là, même si elle produit du gaz, ça ne changera rien sur le marché, on n'aura pas de pouvoir.

320 Alors que si on devient, au niveau environnemental, si on devient la force des énergies renouvelables au Canada, et je pense qu'on peut y arriver parce qu'on a tout le potentiel – on a au niveau de l'ensoleillement, au niveau de la géothermie, au niveau des vents, on est parmi les meilleurs. Au niveau des expertises, on est même demandé à travers le monde. Vous savez que la récupération d'eau, on a une compagnie ici au Québec qui fait de la récupération d'eau; savez-vous où est-ce qu'ils vendent le plus? À l'extérieur du Québec.

325 Alors, moi, je veux comprendre quand on me dit qu'on a une politique de l'eau au Québec, comment ça se fait qu'on ne stimule pas ce marché-là. C'est fascinant.

330 Les gains à court terme : on s'entend, on a déjà toutes les infrastructures en place. On a déjà toute l'expertise en place; on a déjà tous les gens de cœur qui sont en place pour développer notre énergie et développer aussi notre économie. Et je reviens toujours aux gens qui s'occupent de l'agriculture. Vous savez que l'agriculture, qui est en déclin, ça devient dangereux, c'est majeur. Alors, de passer et de mettre en péril, juste un peu, la possibilité de mettre en péril ça, c'est déraisonnable. Et là, je fais ça d'analyse et non pas par jugement. C'est une logique d'analyse, de planification.

335 L'autre élément : il y a 17 critères aussi quand on parle de scénarios comparatifs de développement de la richesse. Si vous remarquez, rendu au bout, gaz de schiste, il cote pas mal rouge, puis pas mal jaune. Ça, rouge et jaune, c'est soit moyen ou bas et il y a même des fois où j'ai été gentil de mettre du moyen. Mais je me suis dit : soyons bons joueurs.

340 Alors, profitable, mais financièrement, maintenant, maîtres de nos ressources. Réduction majeure de notre dépendance aux gaz et au pétrole. Capitaux et profits qui restent entièrement au Québec. Retombées majeures pour plusieurs entreprises qui existent au Québec. Création d'entreprises régionales et locales. Si vous remarquez jusqu'à date, gaz de schiste ne répond pas beaucoup à ça. Participation active de la population à la croissance économique. C'est majeur quand on veut mobiliser des gens – j'avais oublié de vous dire, je travaille en mobilisation d'équipes et de groupes aussi – quand on veut mobiliser les gens, il faut qu'ils adhèrent à une vision.

350 Évidemment, on parle aussi de profits pour le consommateur. On parle de conservation et de préservation, assurer de louer des terres. On parle d'exportation vers les US. C'est sûr que c'est plus payant si on émet moins de gaz à effet de serre. Exportation internationale, on s'entend que le gaz, ce n'est pas nécessairement gagnant, mais notre expertise, on peut l'exporter. Ce qu'on crée au niveau de la géothermie et tout ça, on peut l'exporter. J'y arrive.

355 Alors, je vous ai tout nommé ça. Évidemment, les valeurs au Québec, les trois lois : l'eau, le territoire, le développement durable. Une vision pour l'avenir, il faut répondre aux enjeux, il faut avoir l'adhésion d'une masse critique de personnes. Ça prend un leadership rassembleur et inspirant qui s'appuie sur des valeurs fondamentales et qui les respecte.

360 L'autre élément : qu'est-ce que le Québec va devenir? On est entre deux choix présentement. Présentement, ce que je dis et je l'affirme très clairement, le gaz de schiste, s'il rentre au Québec, il va nuire à notre économie. Ce n'est pas juste «ça nous rapportera pas beaucoup», il va nuire à notre économie, nos deux grands piliers, l'eau et l'agriculture.

365 Deuxièmement, est-ce qu'on veut être maître chez nous, de nos forces qu'on a, c'est-à-dire les énergies renouvelables, c'est-à-dire tout ce qu'on a comme forces et les développer pour créer de la richesse vraiment ici ou on veut plutôt dire «venez choisir les ressources, donnez-nous un petit peu de redevances de temps en temps si vous êtes capables, ça va nous faire plaisir.»

370 Alors, évidemment, les prochaines étapes et j'ai terminé après la prochaine, il faut qu'il y ait un arrêt immédiat des explorations pour protéger nos ressources, puis pour éviter des pertes d'argent aux entreprises, il faut quand même penser à eux autres.

375 Il y a jusqu'à date 2 millions de personnes qui ne veulent pas d'exploitation puis 3 millions de personnes qui veulent un moratoire. La plupart des gens ne sont pas au courant, mais il existe une pétition en ligne présentement, qu'il faut absolument remplir avant le 6 décembre, et je vous dirais que ça va être ça je pense la seule façon de régler ce problème-là. Ça ne sera pas malheureusement avec les étapes qu'on fait présentement, avec tout le respect que je dois au BAPE, parce que j'ai un grand respect pour le BAPE, mais je ne pense pas que le mandat qu'on vous a donné était le bon.

380 Et évidemment, en animant ces deux pages facebook là, j'ai créé «Québec Prospère, restons maîtres de nos ressources», pour rassembler non pas seulement les gens, mais rassembler, parce que je suis très déçu, parce que je viens de vous parler des forces économiques qu'on a au Québec et malheureusement je n'ai pas vu grand gens de la géothermie ou du solaire ou des approches alternatives, et je pense que c'était ici qu'ils auraient dû se prononcer, en disant «regardez, nous autres on peut faire faire du cash,» pour reprendre les propos de madame Normandeau.

390 **LE PRÉSIDENT :**

En conclusion.

M. MICHEL ST-PIERRE :

395 Évidemment, le dernier plan, je vous jure je termine là. Le plan de développement de nos forces économiques axé sur une véritable création de richesses collectives, évidemment il faut impliquer les acteurs; il faut développer notre expertise, nos infrastructures, favoriser le développement entrepreneurial et coopératif – on est capable. On a cette force-là. On est juste un petit peu endormi de ce temps-là – et respecter la complémentarité des marchés par ordre prioritaire, l'eau étant la première chose; l'agriculture, la deuxième; et on termine avec l'énergie.

400 Et le plan de développement, on maximise les possibilités d'exportation, on transite vers l'indépendance du gaz au pétrole, et après toutes ces étapes, si vraiment on a l'impression que le

405 gaz de schiste va être vraiment payant pour accumuler de la richesse, on ira les voir, mais on attendra de savoir c'est quoi les vraies données.

Alors, je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

410 Merci beaucoup.

M. MICHEL ST-PIERRE :

415 Je suis rentré dans le temps?

LE PRÉSIDENT :

420 Non, vous avez dépassé un petit peu. Donc, maintenant j'inviterais le Groupe d'étudiantes de l'Université d'Ottawa : madame Sylvie Lavergne, Susana Alvarez, Sophie Gagnon-Morasse, Alexandre Davignon Roussille.

Mme SYLVIE LAVERGNE :

425 Alors, bonjour Monsieur le président, Madame la commissaire et Messieurs les commissaires.

LE PRÉSIDENT :

430 Bonjour.

Mme SYLVIE LAVERGNE :

435 Nous sommes un groupe de quatre étudiantes de l'Université d'Ottawa, qui complétons cette année notre diplôme en développement international et mondialisation. Je vous présente Susana Alvarez, Alexandre Davignon Roussille, Sophie Gagnon-Morasse et moi-même Sylvie Lavergne.

440 Pendant ce semestre, dans le cadre de notre cours de politique environnementale, nous avons eu la chance de travailler sur les enjeux de la problématique des gaz de schiste. L'objectif que l'on voulait atteindre avec nos travaux de recherche, soit que ceux-ci puissent être utiles aux groupes de citoyennes qui s'intéressent à cette question.

445 À la suite de nos recherches, nous avons découvert que le développement de l'industrie de gaz de schiste au Québec concerne toute la population, puisque plusieurs enjeux environnementaux sont en cause.

450 En tant qu'étudiantes, mais aussi en tant que citoyennes, nous sommes très concernées. Voici pourquoi nous sommes ici devant vous aujourd'hui, afin d'exiger un moratoire sur les gaz de schiste.

Mme SUSANA L. ALVAREZ :

455 Alors, l'industrie du gaz de schiste comporte des risques pour la santé et la qualité de vie des citoyennes qui n'ont pas encore été jusqu'à présent considérées; un manque d'accès à l'information et en l'absence d'une étude rigoureuse sur les impacts environnementaux.

460 Notre recherche démontre qu'il y a un risque élevé de contamination de l'eau, des nappes phréatiques et des terres avoisinantes. En plus de la pollution de l'air reliée au transport et aux émanations des bassins de rétention d'eaux usées qui ne sont souvent même pas recouverts.

465 La fracturation implique une grande consommation d'eau, ainsi qu'une perte de cette dernière, puisque celle-ci ne peut pas être traitée effectivement. Dans ces conditions d'incertitude, ce projet menace la qualité de vie et la santé des citoyens et citoyennes du Québec.

470 Deuxièmement, ce projet n'est pas acceptable dans ce milieu, car les réglementations sont trop laxistes envers le développement des ressources naturelles. Et les conséquences environnementales sont trop catastrophiques pour permettre le développement de cette industrie, comme nous l'avons appris dans nos recherches.

475 Cette industrie risque de nous faire perdre bien plus que l'on pourrait espérer gagner ici au Québec.

Mme ALEXANDRE DAVIGNON ROUSSILLE :

480 Nous croyons fermement qu'un moratoire est nécessaire sur la filière des gaz de schiste pour avoir le temps de produire une étude d'impact environnementale et de reconsidérer les normes et les politiques énergétiques de cette exploitation au Québec.

485 Nous constatons que le mandat du BAPE sur l'exploitation des gaz de schiste est précipité, contrairement aux autres mandats génériques du BAPE. Le manque de transparence et d'accès à l'information ne permet pas actuellement, selon nous, un débat constructif, rigoureux, mais surtout éclairé.

485 Aucune alternative n'est avancée, il n'y a aucune remise en question de cette exploitation, ce qui est extrêmement déplorable. En somme, sincèrement, nous ne nous sentons pas représentées ni protégées par notre gouvernement et par nos institutions.

490 Pour des étudiantes en développement international et mondialisation, nous sommes obligées d'avouer que nous avons été choquées de constater de telles failles chez nous au Québec.

495 Par rapport à certaines normes internationales émergentes, nous faisons référence à la Convention d'Aarhus dans notre recherche, nous réalisons que le BAPE n'est plus une institution avant-gardiste en matière de consultation du public.

500 Un moratoire doit être possible, ce projet ne devrait pas être autorisé dans les conditions actuelles qui laissent la population aux prises avec des inquiétudes, des risques sur la qualité de vie et qui a des conséquences environnementales majeures.

Mme SOPHIE GAGNON MORASSE :

505 Madame, messieurs. À travers de nos recherches, nous n'avons pas réussi à comprendre tous les enjeux de l'exploitation des gaz de schiste. Nous avons donc, si vous le permettez, quelques questions pour vous.

510 Ma première question : il est sorti dans le Journal Le Devoir, le 15 novembre dernier, un article intitulé : «En bref, deux infractions pour Talisman.» Talisman Energy aurait reçu deux avis du ministère de l'Environnement du Québec pour des infractions à Bécancour. Est-ce que la commission peut nous informer du degré de conformité aux normes environnementales en place jusqu'à maintenant?

LE PRÉSIDENT :

515 Continuez.

Mme SOPHIE GAGNON MORASSE :

520 Ma deuxième question : Comment est-il possible que l'État de New York a établi un moratoire pour mieux évaluer les conséquences environnementales sur leurs eaux et que nous, au Québec, qui est un bassin exceptionnel en eaux douces, allons de l'avant avec l'exploitation des gaz de schiste, sans aucune étude environnementale?

Ma troisième question : Dans la mesure où il s'est avéré ailleurs, notamment en Colombie-Britannique, que l'exploitation des gaz de schiste pouvait effectivement entrer en conflit avec

525 d'autres usages de l'eau, votre commission a-t-elle des données sur le potentiel de conflits
d'usages à cet égard qui pourraient être amplifiés avec les changements climatiques dans la Vallée
du Saint-Laurent, qui reste la plus peuplée au Québec?

530 Ces trois questions nous amènent à nous poser une question fondamentale à laquelle nous
n'avons pas réussi à trouver de réponse : quelle est l'urgence de la situation? Nous aimerions que
la commission nous explique cette urgence.

Merci de nous avoir écoutées, Madame, Messieurs.

535 **LE PRÉSIDENT :**

Merci d'être rentrées dans le temps. Est-ce que, Monsieur Locat, vous avez une question,
vous?

540 **M. JACQUES LOCAT, commissaire :**

Oui, j'avais une question. C'était concernant la page 2, quand vous indiquez au premier
paragraphe, vous dites : « De plus, le manque de transparence et d'accès à l'information »,
pouvez-vous développer un peu sur qu'est-ce que vous entendez par le manque de transparence?

545 **Mme ALEXANDRE DAVIGNON-ROUSSILLE :**

550 Bien, en fait, notre recherche a été développée à partir de la Convention d'Aarhus, donc à
partir de cela, je parle de manque de transparence et, en matière d'information, d'accès à
l'information aussi de sources indépendantes – on a souvent référé à des chiffres de l'industrie –
puis de mettre en place des bases de données où les citoyens et les citoyennes ont plus accès à
l'information sur les enjeux entourant cette exploitation-là. C'est à ça qu'on fait allusion.

555 **M. JACQUES LOCAT, commissaire :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

560 Ça va. Madame Trudeau.

M. NICOLE TRUDEAU, commissaire :

Pas de questions

565

LE PRÉSIDENT :

Pas de questions. Monsieur Germain?

570 **M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

Non.

LE PRÉSIDENT :

575 Nous vous remercions beaucoup, nous prenons bonne note de vos questions et de vos commentaires et vous aurez des réponses bientôt. Merci beaucoup. Madame Lucie Bérard. Bonjour.

580 **Mme LUCE S. BÉRARD :**

Bonjour. Mon nom est Luce S. Bérard. Je m'adresse à vous à titre de citoyenne. Je suis une personne à la retraite. Dans ma vie professionnelle et dans ma vie personnelle, j'ai acquis des formations en biologie, en agriculture, en médecine santé communautaire et en éthique appliquée.

585 N'étant pas en poste, il me reste quand même ma dimension éthique pour jeter un regard sur le dossier gaz de schiste. Vous reconnaîtrez dans mon mémoire, et aussi dans mon exposé, des termes comme le principe de précaution, le scénario du pire, des mesures prudentielles et des valeurs de moyens, à distinguer des valeurs de finalité.

590 Dans mon exposé, je fais référence à un modèle très simple, qui est facilement compréhensible pour tout le monde. Mon mémoire porte sur le développement de la culture de la prudence.

595 On imagine un adulte qui vient traverser la rue au milieu de la rue. Lui-même étant mature, il va regarder pour voir s'il ne s'en vient pas une auto et en raisonnement d'anticipation, il va se dire : il va y avoir collision. Cette idée de collision, c'est le scénario du pire. Il ne va pas nécessairement arriver, mais la personne, par principe de précaution, et aussi en tenant compte du contexte, peut prendre la décision, soit de s'abstenir de traverser la rue, de reporter ou d'aller traverser ailleurs, là où c'est sécurisé, par exemple au coin de rue où il y a une lumière.

600 Mais pour un enfant du primaire qui aurait en 1^{re}, 2^e année, qui descend de l'autobus scolaire et qui doit traverser la rue, il ne raisonne pas de façon aussi précautionneuse, parce que dans sa tête, tout est en termes d'ici, maintenant.

605

610 C'est la raison pour laquelle la société s'est dotée de mesures prudentielles, entre autres, l'autobus a un arrêt-stop d'un côté, elle a un bras extenseur pour empêcher que l'enfant aille dans l'angle mort de l'autobus et le chauffeur lui-même prend la précaution de repartir uniquement quand l'enfant a gagné un territoire sécuritaire de l'autre côté de la rue.

615 De plus, la société s'est donné des règlements, entre autres, le Code de sécurité routière et pour une sanction, quelqu'un qui aurait doublé l'autobus, on perd 9 points de démerite. Et dans un court délai, si on le perd deux fois, on perd aussi son permis de conduire. Pour un simple passage au stop, on perd seulement 3 points de démerite.

620 On voit donc ici qu'il y a des sanctions sévères et on peut se demander pourquoi; et la raison pour quoi, c'est que perdre la vie d'un seul enfant, c'est inacceptable. L'acceptabilité sociale ici entre en jeu.

625 Je prends ce modèle parce que je comparerais l'industrie du gaz de schiste à un enfant impétueux qui veut apprendre, essayer toutes sortes de choses, mais qui n'a pas encore compris tous les enjeux, autant qu'un adulte raisonnable.

630 Dans mon mémoire, je raisonne de façon un peu plus complexe que la situation de traverser la rue, mon mémoire porte sur le développement de la culture. La première semaine d'exposition, on a parlé, entre autres, de géologie au Québec et on parlé de génie gazier. Sur ces aspects, je ne commente pas, mais j'ai une perception d'une faisabilité en devenir sur laquelle on est encore incertain.

635 Cependant, j'ai un commentaire à noter, c'est l'usage de l'eau douce. On emploie énormément de litres d'eau et de l'eau qui est envoyée pour le fractionnement, on en retire que 30 à 50 %. Le reste reste enfoui dans le sol à plus 1 km. La question écologique que je me pose, c'est de connaître l'empreinte écologique virtuelle en eau pour produire un mètre cube de gaz, est-ce que ce n'est pas vraiment excessif?

640 L'autre aspect de cette réflexion porte sur la rentabilité économique des sites qui, le prix du gaz devenant très bas, pourraient fermer subitement après des investissements considérables. Mais cette question n'est pas vraiment la question du BAPE. La question qui est posée au BAPE, c'est de savoir si l'industrie du gaz de schiste peut se développer de façon durable. Et ma réponse, si j'avais à y répondre aujourd'hui en novembre 2010, je dirais non.

645 Il faut voir les impacts, entre autres, les impacts sur la santé. J'étais présente le 12 octobre à Saint-Hyacinthe et le ministère de la Santé a dit justement qu'il attendait pour 2012 un rapport de l'EPA américain. Ce qui veut dire que les informations ne sont pas suffisantes à ce temps-ci.

Il faut connaître aussi les impacts sur nos communautés, entre autres, les communautés rurales qui sont déjà fragiles et étant donné que ça se développe dans la plaine du Saint-Laurent, il faut aussi tenir compte qu'il y a des zones densément peuplées; peut-être villes ou villages.

650 Et en termes d'environnement, mon mémoire est assez exhaustif, mais l'aspect le plus inquiétant, c'est l'ensemble des substances toxiques qui sont utilisées. Il faut connaître ces substances et aussi développer des moyens pour épurer les eaux.

655 En bref, si on ne connaît pas suffisamment les impacts sociaux, les impacts environnementaux, c'est sûr qu'au niveau de l'économie on ne peut pas faire une figure économique uniquement avec les intrants. Il peut y avoir des impacts négatifs qui vont faire que la rentabilité de ce projet peut être mise en doute.

660 Et ma position à l'égard de cette réponse sur le questionnement durable, c'est que la prudence dicte de mieux connaître avant d'agir et se donner un délai de 5 ans, permettre aux chercheurs d'approfondir ces dimensions et refaire le bilan après serait beaucoup plus sage et indiqué.

665 Cependant, on peut commencer dès maintenant à réfléchir en mode prudentiel, prévoir des moyens; entre autres, il ne faut pas se gêner pour établir des scénarios du pire et, par la suite, il faut les valider aussi de façon probabiliste, peut-être.

670 Moi, je recommande qu'on élabore un registre des incidents et des accidents et aussi qu'on développe un programme pour tout le cumulatif des substances toxiques et autres substances qui pourraient nuire à petite concentration, dont les perturbateurs endocriniens qui sont des substances qui affectent le fonctionnement hormonal des humains et des animaux. Et ceci sont des outils de prudence.

675 Il faut aussi développer des mesures prudentielles; et une des prescriptions que donne mon mémoire, c'est à l'effet qu'il faudrait développer des stations d'épuration d'eau spécifiques au gaz de schiste. Parce que, entre autres, ils emploient des biocides qui iraient tuer la flore qu'utilisent les stations d'épuration municipales. Et, aussi, les boues usées qui contiendraient des toxiques qui n'ont pas été digérées de façon normale devraient être disposées différemment de l'usage – souvent on utilise les boues usées municipales comme amendements pour les sols.

680 Mais la principale raison pour laquelle je suis à votre tribune, c'est pour situer présentement la nécessité de créer une loi sur les hydrocarbures; et cette loi je la veux simple d'énoncé, facile d'application, claire, équitable. Il faut qu'à sa lecture, et à la lecture des règlements qui y seront pendants, que ça soit facile de comprendre la nécessité de justice sociale et d'une justice
685 environnementale.

Il ne faut pas que la judiciarisation soit excessive, qu'on aille constamment devant les tribunaux pour interpréter et que les règlements s'échelonnent, entre autres, pour les personnes vulnérables qui auraient pu avoir subi des préjudices.

690

Dans cette loi, il y aura un registre des incidents et des accidents obligatoire avec nécessité de communication publique au moins une fois par année. La confidentialité industrielle, qui semble être fermée à double tour, doit être balisée parce que c'est une valeur de moyens, ce n'est pas une valeur de finalité.

695

On a vu que nos chercheurs n'avaient pas eu accès à l'information pour pouvoir se positionner et ça, c'est inacceptable.

Il faut aussi que la loi balise le lobbyiste gazier, entre autres, la *Loi sur l'éthique et la transparence* apporte une certaine définition du comportement du lobbyiste, mais il faut plus que ça. La Loi 48 apporte un comportement déontologique pour les élus, mais il faut plus que ça. Il faut protéger nos inspecteurs, les émetteurs de permis, les émetteurs de certificats d'autorisation et aussi protéger les chercheurs pour qu'ils puissent faire des recherches de façon objective et transparente.

700

705

En fait, nos fonctionnaires des ministères concernés – c'est une richesse, un bien commun et il faut le préserver dans une loi qui fait qu'il n'y a pas de pression de la part de l'industrie gazière auprès d'eux.

710

Il ne faudrait pas non plus que l'industrie gazière donne des fonds, par exemple à un fonds de recherche à une université ou à une institution privée et que par la suite, elle tente d'influencer les résultats. On a besoin d'informations justes et honnêtes. Il faut encore que cette loi donne des redevances équitablement distribuées à tous.

715

Et je termine mon exposé sur des notions d'éthique de la recherche. Le 12 octobre, la docteure Dollys Wright, qui était une représentante pour l'industrie gazière, a dit que la perception du risque par le citoyen n'a pas de base scientifique. Et moi, j'aimerais jeter un éclairage éthique là-dessus.

720

D'abord, la connaissance scientifique réelle, on ne l'a pas. Moi, qui ai été chercheuse scientifique une part de ma vie, je peux l'affirmer. Je vais vous donner un exemple très simple. Si je veux savoir si j'ai le sida, je vais passer un test; on va dire séropositif ou séronégatif. Mais s'il y a 100 personnes qui font ça, il y a certains cas où on va avoir des faux positifs et des faux négatifs. Si on a un faux négatif, ça voudra dire que j'ai le sida, mais que le test dit que je ne l'ai pas. Ça fait que dans la situation où on a des toxiques dans l'environnement qui peuvent générer des cancers qui sont longs à se développer, on peut être dans des situations où on a des faux négatifs. On

725

pense que les gens ne sont pas malades, mais ils ont déjà des inductions de cancer qui vont apparaître plus tard.

730 La deuxième chose, c'est que la recherche est complexe. La recherche sur des environnements humains complexes, comme par exemple on fait une sorte d'échantillonnage pour l'ensemble des cancers, des relevés épidémiologiques, ça n'apporte pas toutes les relations cause effet. Il y a un ensemble d'effets modulateurs dans l'environnement, autant dans les écosystèmes, qui rendent à peu près impossible mathématiquement, statistiquement d'aller chercher cette information.

735 C'est vrai aussi – par exemple, en laboratoire on peut utiliser 2, 3 toxiques, mesurer les interactions entre les toxiques, mais si on a 260 produits toxiques, comme l'industrie du gaz de schiste en a listé, c'est impossible mathématiquement d'aller mesurer ces informations.

740 Ce qui veut dire que quand on blâme le citoyen à cause d'un manque méthodologique ou à cause d'un manque de connaissances, c'est une mauvaise approche. En soi, le citoyen, au niveau éthique a un gros bon sens naturel et il mérite notre respect. Dans son insécurité, il y a les prémisses de base pour fonder une culture de la prudence. Quand on a peur, on fait attention.

745 Et cette culture de la prudence, pour chacun, elle converge et elle nous donne un manque d'acceptabilité sociale pour ce projet. Et je pense, vous êtes ici comme le monsieur mature qui traversait la rue, qui a la maturité pour recevoir ce manque d'acceptabilité sociale et émettre les recommandations qu'il faut pour qu'on soit davantage prudent au Québec et qu'on protège nos ressources : nos ressources humaines, nos ressources en eau, notre belle Vallée du Saint-Laurent qui est unique au monde. On a une responsabilité d'eau douce, de terre, de production agricole, il faut continuer là-dedans.

750 Ça fait que j'espère que vous allez nous donner, que le gouvernement va nous donner une loi qui va aussi incarner ces valeurs. Merci.

755 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Monsieur Germain?

760 **M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

Oui, j'aurais une question. Le point P-12 à la page 14, vous parlez, entre autres, que :

765 *La Loi sur les hydrocarbures assure aux justiciables victimes de préjudices des réclamations substantielles rapidement accessibles...*

À quoi vous pensez, que par exemple un fonds de dédommagement qui devrait être prévu dans la loi pour que les sommes soient disponibles lorsqu'il y a des demandes?

770

Mme LUCE S. BÉRARD :

Oui, ça serait utile, mais dans mon mémoire, j'ai évoqué quelque part le scénario du pire, qui était le cas de Exxon Valdez qui avait, durant 20 ans, multiplié les procédures et les procédures, puis que finalement, les gens de la petite localité qui avait été sinistrée n'ont à peu près jamais rien eu. Après 20 ans, là, s'il y a quelqu'un qui a le cancer ou qui est en situation de mourir d'une maladie quelconque, il est mort. Il n'est plus même capable de faire sa bataille. Ça fait qu'il faut avoir une loi qui respecte les plus vulnérables de notre société. C'est notre dignité comme peuple de respecter nos vulnérables.

775

780

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

Alors, si je comprends bien donc, s'il y avait un fonds de dédommagement, par exemple, qui serait géré hors de l'industrie, c'est-à-dire à ce moment-là quand les gens ont, les gens qui gèreraient ce fonds-là, s'ils ont des indications raisonnables qu'un préjudice a été commis, pourraient dédommager des gens. Donc, ça éviterait des poursuites judiciaires qui dureraient des années avant qu'il y ait un dédommagement ou des contestations d'appel...

785

Mme LUCE S. BÉRARD :

Puis je vous parlais que d'un point de vue scientifique, les relations cause effet ne sont pas faciles à établir. Mais quand on va à procès, il demande aussi d'avoir une relation cause effet. Et si on n'a pas été capable de l'établir scientifiquement, on ne sera pas plus capable au niveau juridique de l'établir. Ce qui fait qu'il faut avoir comme une approche globale et dire qu'on se prend en charge comme collectivité. S'il y a des gens vulnérables, on s'occupe de les indemniser.

790

795

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

Très bien, je vous remercie.

800

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Locat?

805

M. JACQUES LOCAT, commissaire :

J'ai une question madame, ne partez pas trop vite. En fait, c'est à la page 7, au point P-4 concernant la question des redevances. Vous dites ici, pour le bénéfice du public :

810 *Que les redevances tirées de l'industrie de gaz de schiste servent à édifier les stations
d'épuration spécifiques aux eaux usées issues des sites d'exploration et d'exploitation... et cetera.*

815 Alors, la question que je me posais c'est : sous quel critère, disons, vous préféreriez que ce
soit, que ces coûts-là soient assumés par des redevances plutôt que par des formes de permis ou
dans le cadre de permis d'autorisation?

Mme LUCE S. BÉRARD :

820 Bien, il y a comme des jeux économiques, à savoir combien coûte un permis, tout ça. Moi, je
n'ai pas fait une réflexion là-dessus. J'ai fait une réflexion plutôt sur les fonds de nécessité, et entre
autres, je parle qu'on emploie un biocide qui est très, très puissant dans les puits de gaz de schiste
et que si on mettait ça dans les stations municipales, ça tuerait la microflore qui digère les matières
organiques dans les stations municipales. Déjà, ça, ce n'est pas bon en partant.

825 Et j'ai lu sur le Conseil canadien des ministres de l'Environnement qui ont fait un rapport,
CPM, je pense, 1440, la publication, et on disait que les biocides restaient dans les boues, comme
non digérés. Et là, en plus que ça, on a un ensemble de produits chimiques autres qui sont
toxiques comme des alkyles, des produits éthoxylés, qui même après fermentation des boues vont
rester là.

830 L'outil qu'on a de ne pas aller repolluer notre environnement, c'est de les capter ces boues-là
et de les détruire autrement. Et c'est pour ça qu'il faut séparer l'épuration des eaux usées du gaz
de schiste, mais aussi d'autres industriels qui produiraient des grosses substances toxiques,
séparément des stations municipales. Parce que les boues municipales, si elles sont bien faites,
elles peuvent servir d'amendements pour les sols.

835 **M. JACQUES LOCAT, commissaire :**

Merci.

840 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, Madame.

Mme LUCE S. BÉRARD :

845 Merci.

850 **LE PRÉSIDENT :**

J'inviterais maintenant le représentant de la Ville d'Huntingdon, monsieur Stéphane Gendron. Bonjour.

855 **M. STÉPHANE GENDRON :**

860 Bonjour! Alors, j'aimerais juste souligner, avant de commencer, que ce n'est pas mon opinion personnelle que je vais exprimer. Je ne fais pas partie d'aucune secte non plus. Alors, c'est vraiment la position de la ville et pour situer vraiment dans le contexte, premièrement merci de nous recevoir, je vous trouve bien patients.

865 Huntingdon est une ville en région. Là, j'entends des discours depuis tout à l'heure comme quoi ça l'aura des impacts, évidemment, cette industrie-là de gaz de schiste à tous les niveaux. Mais Huntingdon est une ville en région mono industrielle, qui a commencé son développement industriel au début du 19e siècle. Donc, c'est vraiment le berceau de l'industrialisation qui s'est développée chez nous à l'époque.

870 On a vécu pratiquement pendant 200 ans sur une industrie qui était florissante, qui a fait travailler des gens, et ce qu'on a vécu chez nous dans les dernières années, on le vit partout au Québec. C'est l'effondrement de l'industrie qui nous a fait vivre, c'est l'exode des jeunes, le vieillissement de la population, la rareté de l'emploi, et aussi la disparition de nos ressources naturelles sur lesquelles on a vécu. Chez nous, c'était le textile, mais ailleurs au Québec, c'est la forêt, les mines et tout ça.

875 Et ça prend quelque chose d'autre pour nous relancer. Il faut diversifier nos économies et quand le débat sur l'industrie du gaz de schiste a sorti, on s'est posé la question. Les gens ont commencé chez nous à avoir peur, pour la simple raison qu'on l'a appris dans le journal.

880 À un moment donné, j'ai ouvert le journal, le Saint-François, qui est publié à Valleyfield, et j'ai appris qu'il y avait eu de la prospection de faite à Huntingdon, à Dundee et ailleurs. Bon, premièrement, c'est bien insultant d'apprendre ça dans le journal, quand tu es un élu local qui est supposé être au courant de ce qui se passe dans sa localité, d'autant plus qu'Huntingdon a un territoire de 2,8 km carrés. Alors, bon, si on n'est pas au courant de ce qui se passe dans notre quartier, on a un problème.

885 Mais après, on s'est posé la question, puis on s'est dit : au fond, on n'a pas l'expertise environnementale pour se prononcer en tant que ville dans ce débat-là. On va mettre ça clair au début. J'entends toutes sortes de remarques depuis tout à l'heure... ce n'est pas ma prétention de dire : c'est bien épouvantable si ça arrive à Huntingdon, ça va faire comme dans le film GasLand, l'extrait qu'on voit sur YouTube, on rouvre le robinet puis ça nous saute dans la face.

890

Tout ce que je souhaite, c'est que si le gouvernement du Québec a déjà pris sa décision ou la prendra éventuellement, qu'on s'assure que les règles environnementales sont correctes, que la sécurité est assurée et qu'il y aura un contrôle de fait.

895 C'est évident que tout finit par donner le cancer. Quelqu'un qui a mangé du « canage » toute sa vie va développer des problèmes de santé, puis pourtant c'est autorisé par le ministère de l'Agriculture. Quelqu'un qui vient au monde pollue déjà, laisse une empreinte écologique; il faut arrêter de virer fou avec ça.

900 À un moment donné, si on n'en veut plus de développement au Québec, bien qu'on le dise puis on va fermer nos villes et nos régions, puis on va tous s'en aller vivre sur le Plateau Mont-Royal. Et là, après, on va parler des îlots de chaleur, c'est bien épouvantable on est entassé comme au Japon.

905 Alors, il y a beaucoup d'inconséquences et de contradictions dans ce débat-là et j'espère que le gouvernement va s'assurer, du côté environnemental – je sais qu'il n'y a plus personne qui fait confiance au gouvernement, la preuve c'est qu'il y a des pétitions qui circulent partout; maintenant c'est la nouvelle mode. On est un peuple de caribous, on se précipite pour signer des pétitions.

910 Alors, nous, on a réfléchi là-dessus et la ville d'Huntingdon serait intéressée...

M. MICHEL ST-PIERRE :

915 Excusez, juste une seconde.

LE PRÉSIDENT :

Vous n'avez pas le droit, Monsieur. Vous n'avez pas le droit de parole.

920 **M. MICHEL ST-PIERRE :**

Je me sens insulté par les propos. Je me sens insulté par les propos.

925 **LE PRÉSIDENT :**

Vous n'avez pas le droit de parole.

930

M. MICHEL ST-PIERRE :

935 Vous avez dit qu'on doit respect. J'ai donné mon avis sur le fait que la commission, depuis le
début, qu'on respectait ce que j'avais dit. J'ai proposé de faire une pétition et je me sens jugé dans
ce qui est dit là. Et je suis sûr qu'il y en a au moins 3 millions de Québécois qui peuvent se sentir
jugés.

LE PRÉSIDENT :

940 Écoutez, il n'y a rien d'offensant dans ce que j'ai entendu, c'est une opinion d'un citoyen...

M. MICHEL ST-PIERRE :

945 Je m'excuse, là, c'est offensant.

LE PRÉSIDENT :

950 C'est une opinion d'un citoyen. Tout le monde dit leur opinion.

M. MICHEL ST-PIERRE :

Je n'ai jamais méprisé qui que ce soit jusqu'à date.

LE PRÉSIDENT :

955 Attendez un petit peu. Écoutez, après avoir consulté mes collègues, ici, dans les propos de
monsieur Gendron, il n'a pas visé une personne en particulier.

M. MICHEL ST-PIERRE :

960 Bien non.

LE PRÉSIDENT :

965 Laissez-moi. Tout le monde s'est exprimé, autant pour, autant contre. Ici, à la commission, on
en a entendu de toutes sortes d'opinions. Et on les a respectées. Et on a permis à chacun de
pouvoir dire qu'est-ce qu'il pense. Et là, je pense que le droit le plus légitime, en démocratie, c'est
de permettre aux gens de s'exprimer et de permettre de les écouter et chacun a le droit à son
970 opinion.

975 En autant, puis quand je dis on n'acceptera pas de propos diffamatoires, c'est des propos diffamatoires par rapport à une personne en particulier. Ici, je n'ai rien entendu d'offensant pour une personne. J'ai entendu une opinion d'un citoyen qui vient dire qu'est-ce qu'il a à dire. Et c'est ça que vous êtes...

M. MICHEL ST-PIERRE :

980 Est-ce que je peux au moins émettre mon opinion, s'il vous plaît?

LE PRÉSIDENT :

Vous viendrez tantôt en droit de rectification.

985 **M. MICHEL ST-PIERRE :**

Je suis désolé, sortez-moi si vous voulez, mais il y a une chose. Ce monsieur est arrivé juste avant que je fasse ma présentation. J'étais le seul à avoir fait ma présentation et il a nommé «comme les gens ont nommé...» Alors, je m'excuse, mais je me sens totalement offusqué.

990 Et je répète, je parle au nom de 3 millions de Québécois. C'est insultant, offensant et c'est inacceptable dans une place comme ici. Je suis resté respectueux jusqu'à maintenant, j'ai été respectueux par rapport à l'industrie des gaz de schiste, peu importe ce que j'en pense et je demande la même chose. Alors, je pense que le jugement et les opinions sur qu'est-ce que les autres pensent, ça n'a pas sa place ici. Il a une position à défendre en tant que maire...

M. STÉPHANE GENDRON :

1000 Donc, il n'y a pas de débat.

M. MICHEL ST-PIERRE :

... qui vient dire ce que son monde l'a mandaté pour faire et c'est ça, son travail.

1005 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Germain?

1010 **M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

Ce qui est important de comprendre, on a laissé les gens s'exprimer jusqu'à maintenant depuis lundi, les gens prêtent des intentions, c'est normal les gens ont des préoccupations, il y a

des opinions, ils prêtent des intentions au gouvernement, ils prêtent des intentions à l'industrie... on l'a entendu à de nombreuses reprises.

1015

Autrement dit, comme monsieur Fortin dit : tant qu'il n'y a pas d'attaque personnelle, on les laisse passer, parce que le forum ici c'est de s'exprimer. Alors, tant qu'il n'y a pas d'attaque personnelle à l'endroit d'individus en particulier – sinon ça n'aurait pas été drôle, parce qu'il aurait fallu qu'on se mette, quoi, à censurer plusieurs dizaines de mémoires parce que les gens n'étaient pas gentils envers le gouvernement ou envers des ministères ou envers l'industrie.

1020

On ne l'a pas fait parce que, justement, il n'y avait pas à ce moment-là de... la fameuse limite n'était pas nécessairement franchie au niveau d'attaque à l'endroit d'individus. Alors, je pense que c'est comme ça qu'il faut présenter les mémoires actuellement.

1025

M. MICHEL ST-PIERRE :

J'ai assisté quasiment à toutes les rencontres du BAPE, c'est la première fois...

1030

LE PRÉSIDENT :

Vous étiez là.

M. MICHEL ST-PIERRE :

1035

...que j'entends des termes peu élogieux comme ça à l'égard des opinions des gens qui sont dans la salle. Et là, je me souviens, vous dites toujours, en règle de début, qu'on doit respecter les opinions de tout le monde et ne pas utiliser de termes méprisants.

1040

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

Il n'y a pas eu d'attaque directe contre personne. C'est ce que je peux dire.

M. MICHEL ST-PIERRE :

1045

Je veux juste vous dire qu'en communication, 90 % de la communication est non verbale. Et son non verbal était ultra méprisant. Et je m'excuse, mais c'est inacceptable ici. Merci de m'avoir entendu.

1050

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Gendron, poursuivez.

M. STÉPHANE GENDRON :

1055 Alors, pour poursuivre, effectivement, la Ville d'Huntingdon, en matière environnementale, n'a pas l'expertise pour critiquer ou non l'exploitation du gaz de schiste, mais quand même a une longue feuille de route en matière environnementale.

1060 On a été la première ville à interdire les sacs de plastique sur notre territoire; on fait la collecte du recyclage aux semaines et les ordures bientôt aux trois semaines. On est dans un projet actuellement de diversification énergétique pour la biométhanisation dans le parc industriel.

1065 Alors, il y a eu quand même beaucoup de progrès et il y a de l'intérêt parce que chez nous on a une usine de filtration qui est probablement l'une des plus puissantes en Montérégie; sans affecter le cours de la rivière Châteauguay, on peut produire, soit en eau brute ou en eau filtrée, 20 millions de litres par jour sans affecter le cours de la rivière. C'était dû à notre situation de ville mono industrielle dans l'industrie du textile où on en donnait pratiquement 15 millions par jour.

1070 Alors ça étant disparu, ça a créé une crise fiscale et cette industrie-là pourrait être un moyen pour nous de relancer et de garantir la pérennité de nos infrastructures.

1075 La même chose pour l'épuration, on parlait de l'épuration des eaux usées, sous réserve des constats scientifiques qu'il y aurait à faire, c'est évident que l'usine de traitement des eaux usées de la ville pourrait être mise à contribution dans l'exploitation du gaz de schiste.

1080 Mais où le débat est intéressant pour nous, puis comme maire, moi, je ne dois pas être le seul à l'avoir porté à l'attention du BAPE, c'est que s'il y a une exploitation qui devait se faire dans une région donnée ou dans une municipalité, au-delà de savoir si ça se fait ou non, j'espère que ce sera le principe de la double autorisation.

1085 Tout ça dans le respect des collectivités locales, pourquoi? Parce que le ministère du Développement durable a toujours sa prise avec le certificat d'autorisation pour autoriser les opérations. Mais on voudrait, soit par la *Loi sur les compétences municipales* ou une refonte de la *Loi sur les mines* ou la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, que la ville concernée, que la municipalité ait aussi un droit de veto, puisse dire oui ou non, soit en consultant ses gens ou soit en analysant le dossier en tant qu'élus, qu'on puisse aussi freiner ce développement-là si on ne le veut pas dans notre communauté. Ça, ça serait le premier point.

1090 Et deuxièmement aussi, on voudrait que la question des redevances soit enchâssée de façon législative. Pourquoi? Parce que changer une loi par a posteriori, c'est difficile, c'est compliqué et ça nécessite un travail à l'Assemblée nationale qui est plus lourd que par voie réglementaire et c'est un processus qui est public.

1095 Et pourquoi je vous dis ça, c'est parce que j'ai, comme maire, je suis souvent appelé à intervenir dans des questions régionales avec d'autres collègues et je ne voudrais pas qu'on répète l'erreur de la mine Osisko à Malartic, où est-ce qu'on est allé permettre, par décret, une grande construction à ciel ouvert. J'y suis allé récemment à Malartic et dans ce dossier-là, honnêtement, je pense qu'on a traité les gens un peu comme du bétail.

1100 Et malheureusement, on vide nos ressources naturelles – c'est un peu ce que je marque dans le mémoire, un vol organisé, dans le sens où il n'y a pas de redevances. Il n'y a pas de redevances. Puis je ne parle pas de redevances données nécessairement au gouvernement, mais des redevances données dans la localité. Ça fait 30 ans qu'on nous dit : le pouvoir aux régions, on va décentraliser, on va vous redonner votre destinée.

1105 On a créé la Conférence régionale des élus, des belles structures. Mais qu'est-ce qui nous reste quand la ressource est vidée, quand la forêt n'existe plus, quand les mines sont vides? On prend ces employés-là, on les met au chemin comme un sac à vidanges et on vous dit : bien, retournez à l'école, déménagez, allez-vous-en, puis le trou est resté là.

1110 Allez à Val-d'Or, puis le trou est encore là de la mine à l'entrée de la ville. Le trou va être encore là à Malartic. Alors, ces redevances-là, ça nous les prend. Il faut qu'il y ait une redevance, que ce soit au volume, basée sur l'extraction; il faut qu'une partie de cette richesse-là collective, qui est donnée au privé parce qu'on ne peut pas la développer nous, collectivement, qu'elle nous revienne; de façon raisonnable, mais on a droit à notre part au butin pour qu'on puisse réinvestir dans notre réseau social.

1120 Et Dieu sait que nos villes en région, souvent, sont affectées par de la pauvreté. Toutes les villes mono industrielles au Québec ont des poches de pauvreté. Chez nous, le revenu moyen est à peu près 17 000 par personne; c'est très pauvre. Il y a un tissu qui mérite d'être revitalisé.

Alors, il y a ces aspects-là qu'il faudrait tenir en compte dans l'exploitation de cette industrie-là qui promet peut-être de dégager beaucoup d'argent.

1125 Et, évidemment, en dernier point pour ma présentation, si le gouvernement décide d'aller de l'avant, j'espère que, aussi, la municipalité locale aura le pouvoir de cesser des opérations ou de suspendre des opérations; c'est très technique, mais il y a toujours le certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement qui permet d'opérer. Mais si, localement, on juge qu'il y a un risque pour les cours d'eau, pour la nappe phréatique, pour la qualité de l'air ou il y a un incident qui arrive, moi, j'espère qu'on va donner le pouvoir aux administrations locales de forcer ces industries-là à arrêter, à suspendre leurs opérations.

1130 Voilà, c'est à peu près tout.

1135 **LE PRÉSIDENT :**

J'aurais peut-être une question ou deux. Quand vous dites «double autorisation,» ça serait par quelle modalité la municipalité aurait comme un genre de droit de veto, est-ce que ça serait normé?

1140 **M. STÉPHANE GENDRON :**

1145 Oui, il faudrait que ce soit dans la *Loi sur les compétences municipales* qu'il y ait une disposition spécifique dans cette loi-cadre là qui nous donne de nouveaux pouvoirs, à l'effet que le Conseil municipal autorise.

1150 Donc, il y aurait une résolution ou une réglementation qui serait mise en vigueur pour dire oui nous acceptons, pour telle et telle raison, à telle et telle condition qui n'irait pas au-delà de celle fixée par l'environnement, parce qu'on n'a pas les compétences. Mais il faut nous demander la permission, parce que si, collectivement, les gens n'en veulent pas pour toutes sortes de raisons, bien, moi, je pense qu'il faut, à la limite, respecter cette volonté-là et ça sera au Conseil municipal de faire sa job de convaincre ses gens.

1155 **LE PRÉSIDENT :**

Mais croyez-vous que le gouvernement devrait donner à ce moment-là des orientations ou des balises?

1160 **M. STÉPHANE GENDRON :**

1165 Oui. Oui. Et quitte à les inclure même dans la *Loi sur les compétences municipales*. Et autrement dit, moi, je ne veux pas qu'on commence à refuser des projets, basés sur des légendes urbaines ou des peurs, vous comprenez? C'est là que les débats s'emballent et que ça dérape et qu'on perd la raison. Il y a beaucoup de débats émotifs au Québec et on perd la raison malheureusement.

LE PRÉSIDENT :

1170 Mais ça, vous amenez une idée sur le processus de négociation avec les compagnies gazières. Est-ce que ça serait une entente-cadre?

M. STÉPHANE GENDRON :

1175 Oui, exactement, oui. Pour éviter l'erreur. Moi, j'ai été bien choqué de la façon dont les éoliennes se sont implantées. Un moment donné – je vous raconte l'anecdote rapidement – on est

1180 à la MRC au Conseil des maires, puis il y a une compagnie de Toronto qui arrive et puis commence à nous présenter le projet d'éoliennes. Et moi je voulais savoir quelle entente vous avez avec les agriculteurs, est-ce que ces gens-là ont été respectés, est-ce qu'on les a indemnisés, c'est quoi l'entente. On nous dit que c'est confidentiel.

C'est géré à la pièce, c'est géré un par un et il n'y a pas d'uniformité. Et c'est là que le gouvernement doit agir comme protecteur de nos collectivités locales; protecteur du citoyen.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Gendron, merci beaucoup.

M. STÉPHANE GENDRON :

Merci, ça m'a fait plaisir.

LE PRÉSIDENT :

Nous allons maintenant inviter monsieur François Gauthier. Bonjour, Monsieur Gauthier.

M. FRANÇOIS GAUTHIER :

1200 Bonjour, Monsieur le président. Messieurs et Madame les commissaires. Je me présente très brièvement. Je suis à la retraite, j'ai fait carrière dans la conception des systèmes d'information de gestion et de la réorganisation du travail. J'ai rempli des mandats dans au-delà d'une centaine d'entreprises, dont Hydro-Québec pour mettre au point un système de gestion de projets pour gérer concurremment 350 projets et avant-projets.

1205 Ça donne un peu un aperçu que j'aime ça aller au fond des choses parce que dans les travaux que je devais faire, j'avais constamment affaire à des opinions contradictoires au sein des administrations. Alors, je devais vérifier, valider les choses à tous les niveaux hiérarchiques dans toutes les sphères de l'administration.

1210 Alors, moi, mon texte de 19 pages, je ne pourrai pas tout le lire, évidemment. Alors, je vais essayer de me concentrer sur certains points. D'abord, vous en avez pris connaissance, sûrement, et je vous demande de vous méfier de la simplicité des réponses que l'industrie gazière et que le gouvernement vous ont données jusqu'à présent, et puis vont continuer à vous donner.

1215 Une première chose, on vous donne des réponses trompeuses, O.K., et puis dans un cas par exemple, monsieur Lamarre dit en rapport avec une question d'un citoyen : « La question m'a paru un peu confuse, j'ai de la difficulté à saisir exactement ce qu'elle est la question. » Un peu

plus tard, toujours dans le même échange : « Je suis un peu embêté de faire le lien entre les deux positions; je ne vois pas en quoi ça nuirait à l'exportation de l'hydroélectricité. »

1220 Il parle à ce moment-là de la compétition du gaz, la question est en rapport avec la
compétition entre le gaz et l'hydroélectricité. Alors, moi, je pose la question suivante : comment le
ministère, le MRNF peut-il faire confiance à un économiste qui ne peut faire le lien entre deux
1225 produits énergétiques qui sont sur le même marché financier? Il me semble que nous sommes en
système capitaliste et que ce système se fonde sur l'offre et la demande, ainsi que sur la
concurrence, n'est-ce pas?

Plusieurs citoyens doutent de plus en plus de l'objectivité du ministère par rapport à
l'industrie gazière. Madame Normandeau était très fière de dire qu'elle ferait tout pour faciliter le
développement de l'industrie gazière.

1230 Dans la Presse des Affaires, Jean-Thomas Bernard, professeur à l'Université Laval, et
spécialiste en énergie, il a été invité au Congrès annuel de l'Association pétrolière et gazière du
Québec. Et à ce congrès-là, il a dit : « Le principal impact de l'industrie du gaz de schiste pour le
Québec sera négatif. » Il est évident que l'industrie ne veuille pas que l'on discute ici au BAPE de
1235 ce qu'un expert leur a dit à leur propre congrès. Alors, ils font de l'évitement.

L'industrie du gaz, le 7 octobre dernier, à la 3e journée d'audience, l'industrie avoue une
surabondance au Québec et ailleurs du gaz naturel; ce qui contribue à maintenir le bas prix du gaz
et nuira aux exportations d'Hydro-Québec aux États-Unis.

1240 Donc, comme il y a une surabondance, on est à la recherche d'autres clients. Puis la
publicité de Gaz Métro se dirige justement vers les gens d'Hydro-Québec. Les gens, les clients
d'Hydro-Québec. On déshabille Thierry Vandal pour habiller André Caillé.

1245 Autre preuve de citation. Là, c'est plein de citations que je vous ai mises dans mon rapport,
des citations extraites de ce qui s'est dit dans les journées précédentes. Monsieur Locat a posé la
question à monsieur Laliberté, un représentant du ministère : « Comment c'est compatible avec la
carte que vous montriez où l'Alberta semble quand même bien couverte de ressources
1250 potentielles? » Alors, monsieur Laliberté répond : « Comme l'a démontré monsieur Lavoie,
président de Junex, dans sa présentation, le gaz naturel qui vient de l'Ouest canadien est produit
en Colombie-Britannique, ils n'en ont pas en Alberta. Il y a des études qui ont été produites et qui
démontrent effectivement que les réserves de gaz naturel de type conventionnel sont en déclin. »

1255 Je m'étonne que personne parmi vous n'ait demandé si le ministère a validé les informations
de monsieur Lavoie. Le ministère a-t-il vérifié ces informations-là? Non. On ne le sait pas. À quelle
étude se réfère-t-il? On ne le sait pas à quelle étude il se réfère.

1260 En d'autres mots, les gens peuvent raconter qu'il y a eu des études et puis personne ne se
donne la peine de savoir de quelles études il s'agit et puis qu'est-ce que ces études-là ont dit en
réalité. Puis qui les a faites. Parce que ce n'est pas toujours des gens compétents qui font des
études. Il y a toutes sortes d'études, il a des études d'opinions, il y a des études... je ne ferai pas le
tour de toutes les possibilités.

1265 Alors, il y a des études qui sont scientifiques, qui sont des études d'opinions. Il y a des
études scientifiques qui sont en rapport avec des relations causales, cause à effet. Alors, il y a une
multitude de situations différentes et puis c'est important de comprendre, d'aller au fond des
choses avec de véritables études scientifiques qui étudient les vraies choses.

1270 Sur la question de l'effet de serre. Monsieur Laliberté dit : « On diminue le gaz à effet de serre
de 20 % et de 50 % par rapport au charbon. » Mais là, le charbon, il y a à peu près personne qui
utilise le charbon au Québec. Ça représente 0,09 % de la consommation énergétique du Québec.
Qu'est-ce que monsieur Laliberté vient nous raconter, parler du charbon? Même si on réduisait la
consommation du charbon au Québec, c'est une poussière par rapport, au niveau de l'effet de
serre. Ce n'est pas là qu'est le problème. C'est au niveau du mazout ou de l'essence et
probablement d'autres sources.

1275 Alors, est-ce que monsieur Laliberté essaie de nous induire, de vous induire en erreur, de
vous tromper? Je n'en sais rien. Lui-même est responsable de ses paroles et de ses cafouillages.

1280 La question qui se pose au travers de tout ça, aussi, c'est les redevances qu'il y aura, qui
viendront à payer ou à recevoir. Qu'est-ce que le gouvernement va donner. Qu'est-ce que les
entreprises vont payer. Ces redevances-là, on nage dans l'ignorance totale. Sauf qu'un des
aspects qui est ressorti, encore là dans les débats des derniers jours, madame Boucher nous dit,
madame Marie-Ève Boucher nous dit : « Si on se met à produire au Québec, les émissions de gaz
à effet de serre associées à la production de ce gaz-là vont être comptabilisées maintenant dans
1285 l'inventaire du Québec. » Ça ne sera plus les gaz de transport à travers du Manitoba puis de
l'Alberta, puis de l'Ontario, ça va être comptabilisé comme nous, notre gaz à effet de serre.

1290 Alors, ce que madame Boucher dit, c'est que cela implique qu'il est trop tôt pour faire des
hypothèses de substitution; on manque d'informations. Et puis sous-entendu à ça, on doit
compenser les émissions additionnelles associées à la production de ce gaz-là au Québec.

1295 Alors, monsieur Breton et monsieur Noël, par la suite, ils répondent – je vous l'ai mis dans le
texte –, puis monsieur Noël nous dit, je ne vous lirai pas le texte, mais parmi les commissaires dont
vous êtes, personne n'a questionné monsieur Noël pour connaître l'origine des données qu'il
présente, afin de pouvoir les confronter avec des études indépendantes. Personne n'a cherché à
savoir d'où viennent les affirmations de monsieur Noël. Pourtant, il aurait été facile de poser la
question: Monsieur Noël, pouvez-vous nous dire de quelles études proviennent vos chiffres, afin
que nous, les commissaires, puissions en évaluer la valeur? Ça aurait été facile.

1300 Est-ce que ces études proviennent de la compagnie que vous représentez? Parce que monsieur Noël représentait une compagnie gazière. Qui sont les chercheurs professionnels, auteurs de ces études? Quelles sont les compétences – ça, ce n'était pas dans mon rapport – quelles sont les compétences de ces chercheurs-là?

1305 En tout respect pour vous, Monsieur le président, Madame et Messieurs les commissaires, je suis étonné du peu de curiosité que vous avez manifestée à connaître l'origine et la validité des chiffres qu'on vous présente.

1310 Je pose une question, mais c'est sans méchanceté. Méprisez-vous les véritables études scientifiques au point qu'elles n'ont aucune valeur à vos yeux? J'en doute. Je pense que ça s'est passé un peu trop vite et que vous ne méprisez pas les vraies études scientifiques. Et j'ose espérer que vous êtes et serez ouverts au savoir véritable plutôt qu'à la propagande simpliste. Ne serait-il pas important d'avoir des études scientifiques indépendantes sur les impacts de réduction de gaz à effet de serre grâce au gaz de schiste, et non seulement sur des probabilités de pourcentage provenant d'études dont on ignore l'origine et la nature?

1315 Un peu plus loin, monsieur Rousseau de Gaz Métro nous dit : « C'est sûr que pour Gaz Métro, en étant distributeur de gaz au Québec, d'avoir du gaz à bon prix, c'est avantageux, ça va aider. » Oui, parce qu'ils sont en concurrence. Ils veulent vendre leur gaz à des gens qui ne paient déjà pas cher pour l'électricité.

1320 Alors, on fait des projets et puis on présente des projets où il va y avoir beaucoup d'argent, beaucoup de profitabilité pour la société québécoise; quand je dis profitabilité, il y a des frais, il y a des revenus, il y a des frais; la profitabilité c'est la différence. Alors, on n'inclut pas dans les calculs la consommation énergétique, essence et mazout, requise pour l'exploration et l'exploitation de la filière gaz de schiste. Sans inclure le calcul des conséquences sur l'effet de serre de cette consommation.

1325 Un peu plus loin. Madame la ministre Normandeau, questionnée par les journalistes : « Est-ce que les substances auxquelles on a recours pour forer sont polluantes? La réponse c'est non. »

1330 Écoutez, vous en avez entendu assez depuis plusieurs jours, déjà, et puis vous n'avez pas fini d'en entendre, il y a des centaines de personnes qui sont capables de témoigner que ces substances-là sont polluantes. Je n'en reviens pas qu'une ministre nous raconte de pareils bobards. Et c'est à vous de juger entre les bobards et la réalité et la science, le véritable savoir.

1335 Un peu plus loin, monsieur Champagne a posé la question en rapport avec l'urgence de procéder aussi rapidement. Et puis monsieur Laliberté, représentant du ministère répond : « Monsieur le président, j'aimerais répondre à cette question – parce que là, il répond à la question qu'un autre devait répondre – monsieur le président, j'aimerais répondre à cette question, oui, en

1340 précisant, dans un premier temps, que dans l'Ouest canadien, entre 2006 et 2009, il s'est foré
75 000 puits. À ces 75 000 puits-là, il faut rajouter ceux qui vont être forés en 2010 et les
estimations sont de l'ordre de 10 000 puits qui vont être forés dans l'Ouest canadien : on parle de
la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Donc, 85 000 puits forés depuis 2006 .»

1345 Puis il continue : « Et quand vous dites qu'on est pressé, il y a eu 7 forages qui ont été
effectués cette année au Québec. Donc, je dois vous dire qu'on n'est pas si pressé que ça. »

1350 Alors moi je vous rappelle que quand il parle des 7 forages, il parle du passé; il ne parle pas
de l'avenir. Dans le passé, il n'y a eu que 7 forages. Et puis la question qui se pose : sont-ils
pressés ou pas? Mais oui, ils sont pressés. L'industrie est-elle pressée, oui ou non? Quand
monsieur Laliberté affirme qu'on n'est pas si pressé que ça, on peut sérieusement douter de son
affirmation. Ça, c'est mon opinion.

1355 S'il n'y a eu que 7 forages dans le passé au Québec, c'est qu'on n'était pas pressé dans le
passé. Cela n'a aucun rapport avec le présent et l'avenir. Dans le passé, l'industrie n'était pas
pressée. La réalité est que maintenant l'industrie est très pressée; même très, très pressée.
Pourquoi maintenant? Parce que l'industrie pourra profiter d'un congé de redevances pendant 5
ans si leurs puits entrent en production d'ici la fin de 2010. C'est dans 2 mois. Moins de 2 mois.

1360 Ils sont pressés, autrement ils n'auront pas leur congé de redevances. Prétendre que cette
industrie n'est pas pressée, comme le fait monsieur Laliberté, est loin de la réalité.

Par ailleurs, compte tenu du peu de temps qu'il leur reste d'ici la fin de 2010...

1365 **LE PRÉSIDENT :**

En conclusion.

1370 **M. FRANÇOIS GAUTHIER :**

O.K. Alors donc, je vais sauter une couple de pages. En rapport avec une question,
Monsieur le président, vous avez dit : « Dans le fond, qu'est-ce qui suscite un tel engouement
spontané? » Il y a des personnes qui veulent faire de l'argent vite, au mépris de l'agriculture, de la
santé, des dommages aux routes, aux rivières, aux nappes phréatiques et cela au mépris d'une
1375 information complète et claire aux citoyens. On veut faire vite pour attraper le poisson.

Mais les citoyens du Québec ne sont pas des poissons et ils ont droit à plus d'égards que
ceux manifestés par l'industrie gazière et les pions de cette industrie au gouvernement.

1380 Et je saute encore 2, 3 pages pour arriver à conclure. Avez-vous le courage et l'audace
d'exiger du gouvernement l'élargissement de votre mandat, en incluant des études comparatives
sur les avantages et les inconvénients du développement des gaz de schiste polluants et non
renouvelables, et le développement des énergies propres et renouvelables, afin que les citoyens
aient la possibilité de faire des choix justes et éclairés concernant l'avenir énergétique du Québec?

1385 Il me semble que vous devriez tendre votre oreille et votre cœur à l'appel des citoyens, au
lieu de donner l'impression d'être à la remorque des réponses imprécises et simplistes.

1390 Encore une fois, l'Histoire avec un grand H montrera éventuellement si vous aurez eu
l'honneur de défendre vos concitoyens et l'avenir des générations futures.

LE PRÉSIDENT :

1395 Merci monsieur Gauthier. Nous avons écouté ce que vous nous avez dit, nous prenons
bonne note et je vous assure que la commission validera toutes les données et informations qu'elle
a reçues et qu'elle utilisera dans son analyse. Merci beaucoup.

M. FRANÇOIS GAUTHIER :

1400 Merci, Monsieur.

LE PRÉSIDENT :

1405 J'invite maintenant le représentant du Regroupement citoyen mobilisation gaz de schiste,
Saint-Marc-sur-le-Richelieu, monsieur Pierre Batellier.

M. PIERRE BATELLIER :

1410 Donc, je suis accompagné aujourd'hui de Johanne Béliveau, qui est aussi citoyenne de
Saint-Marc, pour représenter donc les citoyens de Saint-Marc-sur-Richelieu.

Donc, tout d'abord Johanne va présenter un petit peu notre groupe, sa mission et son
historique. Et ensuite, je rentrerai plus dans le détail de notre présentation.

1415 **Mme JOHANNE BÉLIVEAU :**

1420 Alors, bonjour Monsieur le président, Madame la commissaire, et Messieurs les
commissaires. Alors, j'aimerais rappeler brièvement qui nous sommes comme groupe et j'aimerais
aussi souligner la présence de plusieurs de nos concitoyens et membres du groupe dans la salle et
les remercier de leur présence.

1425 Alors, d'abord j'aimerais rappeler que dès l'automne 2009, le groupe de citoyens, certains citoyens de Saint-Marc-sur-le-Richelieu ont été saisis de la question des gaz de schiste. Nous avons appris l'existence des gaz de schiste et très, très tôt, le Conseil municipal qui a été élu en novembre 2009 a fait une résolution demandant à la MRC de se joindre ou de produire un moratoire contre l'exploitation et l'exploration du gaz de schiste.

1430 En janvier, le regroupement s'est formé comme tel et certains de nos membres ont eu la chance de rencontrer la compagnie gazière qui a l'intention de forer à Saint-Marc, qui vise Saint-Marc; alors, nous avons rencontré des représentants de cette compagnie-là.

1435 Nous avons aussi, comme certains de nos membres ont aussi rencontré certains représentants du MRNF, alors on a pu au cours de ces rencontres-là poser énormément de questions. On a accumulé de la connaissance; on a accumulé les questions aussi qu'on avait, les plus pertinentes vis-à-vis ces intervenants-là. Et à chaque rencontre, on ressortait plus... peut-être un peu plus frustrés que d'autres choses. Disons que même le maire a énoncé que les réponses du MRNF avaient été par exemple insatisfaisantes.

1440 Alors, le regroupement a aussi posé une opposition à l'établissement d'une activité non agricole sur le territoire agricole devant la Commission de protection du territoire agricole du Québec, la CPTAQ.

1445 Et durant toute cette période-là, nous avons colligé énormément d'informations, nous avons construit un savoir et j'aimerais rappeler que monsieur Pierre Batellier et madame Kim Cornelissen et madame Lyne Lamarre et beaucoup d'autres ont participé à colliger la première synthèse en français au Québec de l'information qui existait – pas la première, mais en tout cas, une des premières, devrais-je dire, parce que l'AQLPA avait produit des documents.

1450 Et j'aimerais dire aussi que nous partageons ce savoir-là avec plusieurs, et nous continuons à construire ce savoir-là avec plusieurs autres groupes citoyens. Donc, nous sommes très fiers de participer à cette construction du savoir citoyen.

1455 Et j'aimerais juste rappeler notre mission. Nous souhaitons qu'un moratoire sur l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste qui menacent la qualité de nos milieux de vie et la sécurité de nos populations soit mis en place.

Nous souhaitons que le gouvernement encourage un système de production et de consommation d'énergie socialement et écologiquement responsable.

1460 Je vais passer la parole à monsieur Pierre Batellier.

M. PIERRE BATELLIER :

1465 Merci Johanne. Donc, je vais passer rapidement au travers, en soulignant les points qui
auraient peut-être été moins abordés dans les derniers jours. Je ne veux pas rentrer dans les
choses qui ont déjà été discutées largement dans le cadre de la commission.

1470 Notre rapport est structuré en trois grandes parties. La première partie visait beaucoup à
remettre en contexte le projet hors norme qu'est le gaz de schiste, notamment pour remettre en
perspective un certain nombre de discours des promoteurs du projet.

1475 En préalable, juste rappeler qu'il y a eu comme un grave déficit d'informations, de
transparence et de consultation de la population qu'on a vécu à Saint-Marc, et ça, ça a généré, ça
a brisé une confiance qui va être très dure à rétablir. Donc, on n'est pas au statu quo, la confiance
est brisée, donc c'est des contextes locaux très particuliers.

1480 Tout d'abord, par rapport à l'information qui aujourd'hui apparaît petit à petit de manière
parfois un petit peu partielle, dire qu'il n'y a pas de comparaison, rarement, avec les autres options
énergétiques pertinentes pour le Québec – et là, je rejoins un certain nombre d'intervenants ou, par
exemple, les comparaisons tout le temps avec les centrales au charbon; il faut contextualiser
l'utilisation potentielle de cette option énergétique avec d'autres options, mais pertinentes dans un
contexte québécois.

1485 Le point suivant, puis c'est un point très important, c'est par rapport au discours qu'on nous
dit : on est juste dans la phase exploratoire. Donc, ne vous affolez pas, c'est juste le début,
l'exploitation, ça s'en vient dans plus longtemps.

1490 Il faut savoir que les limites de cette phase exploratoire sont très floues. Le ministère des
Ressources naturelles a utilisé le mot, a différencié «phase de test, exploration, mise en valeur ». Le
ministère du Développement durable, lui aussi, différenciait complétion et exploration. Le
ministère des Finances n'a pas donné sa définition et, malheureusement, quand on a posé la
question au BAPE, le MRNF a confirmé que finalement l'exploration encadrait toutes les activités
de la construction de tous les puits. Que l'exploitation intervenait juste quand on branchait le
robinet.

1495 Donc, dire aux gens, quand on a fait notre test, notre sondage dans les communautés pour
leur demander quel était leur imaginaire de l'exploration, ça ne correspond pas du tout à ce que
l'exploration, le cadre de l'exploration qu'on a mis de l'avant par le ministère des Ressources
naturelles, qui lui est beaucoup plus large.

1500 Un autre aspect très important dans la perception des citoyens, on a tendance à focaliser
beaucoup sur le forage horizontal, la fracturation hydraulique qui sont les deux activités avec le

1505 plus d'impact. Mais malheureusement, il ne faut pas oublier qu'il y a beaucoup d'opérations
préalables à ces activités d'aménagement du site, construction de routes, préparation de la foreuse
et des activités subséquentes.

1510 Une fois que le puits est construit, il faut le connecter au gazoduc. Il y a donc un ensemble
de projets qui s'étalent beaucoup plus largement que les quelques mois de forage horizontal et de
fracturation hydraulique.

1515 Donc, il faut une vision complète de la durée de vie des projets et aussi, parce que ça peut
s'étaler de quatre mois à un an, c'était une étude de l'État de New York qui disait ça, si on prenait
tous les différents aspects. Et ensuite, il faut savoir quelle est la durée de vie à plus long terme.
Est-ce qu'on peut revenir faire des opérations sur un site de forage? Est-ce qu'on peut venir
refracturer un site ou pas? Est-ce qu'on va venir, quand on ira, admettons, voir dans shale de
Lorraine, est-ce qu'on repassera par ces sites-là? Il faut qu'on ait un scénario de durée de vie sur
15, 20 ans pour un site. Sinon, les citoyens ne peuvent pas s'imaginer qu'est-ce qui les attend.

1520 L'autre aspect, c'est avoir un projet complet dans l'espace. Et là, je vous amène au point
suivant. On a vu que pour un des facteurs clés de succès, c'est les économies d'échelle pour ce
secteur économique.

1525 Et, évidemment, ça suppose une certaine intensité des travaux et une densité des puits.
Notamment, pour sauver des coûts de transport, optimiser, avoir un bassin pour plusieurs puits,
surtout qu'on n'a pas de matériel, de main-d'œuvre spécialisée pour l'instant, ici, ça va être un des
points importants pour l'industrie, ce sera de concentrer ces impacts.

1530 Donc, ça va avoir aussi une concentration dans l'espace. Et ça, on le voit aussi, ça va être
un projet de grande ampleur. Il semble difficile d'avoir un développement à petite échelle du gaz de
schiste. Donc, les gens doivent prendre conscience que c'est un projet de grande ampleur avec
des milliers de puits. Un tout autre scénario semble difficile actuellement.

1535 Par rapport aux régions concernées, rappeler que le territoire québécois diffère fortement
des autres régions nord-américaines. De l'essentiel, en tout cas, des autres régions nord-
américaines concernées par le développement du gaz de schiste, par leur caractère, par leur
sensibilité, il y a des terres agricoles, il y a d'autres activités économiques, c'est des zones
fortement habitées.

1540 Ensuite, dire que c'est un projet industriel dans des zones qui sont non destinées à des
projets industriels. On nous dit : c'est un projet industriel comme les autres. Non, c'est un projet
hors norme. En connaissez-vous beaucoup d'usines qui viennent s'implanter n'importe où en
zonage agricole, à proximité des maisons? D'habitude, les projets s'implantent dans la zone

industrielle. C'est ça la grande différence avec le gaz de schiste et pour ça, on ne peut pas le considérer comme les autres projets.

1545

L'autre aspect, c'est qu'on fait fi évidemment de l'aménagement, de la gestion du territoire avec la *Loi sur les mines* et surtout, on prive de leur autorité, les autorités locales par rapport à ces grands choix d'aménagement de gestion du territoire, surtout par l'absence d'un réel droit de veto, de choix, finalement, sur ces projets-là.

1550

Enfin, un projet lancé en l'absence de cadre réglementaire adéquat. Je voudrais préciser, oui, il y a beaucoup de réglementation, beaucoup d'autorisations. On pourrait sûrement simplifier ça, mais je veux vous rappeler que l'efficacité et l'efficience d'un cadre réglementaire ne se mesure pas au nombre d'autorisations à avoir, mais il faut que ces autorisations soient adéquates et aussi avec une gouvernance adéquate.

1555

Ça me semblerait très difficile qu'un ministère des Ressources naturelles, qui a aussi pour mission de développer le gaz de schiste, soit lui qui soit le guichet unique pour une éventuelle réglementation sur ce projet-là. Il faut qu'il y ait une gouvernance large et un cadre réglementaire adéquat, si jamais on doit aller de l'avant, sachant qu'on n'a pas prouvé la pertinence.

1560

Je vais passer plus rapidement sur les autres points. Évidemment, on en a parlé, il y a beaucoup d'impacts, certains impacts peuvent être lourds, on a vu que c'est des questions complexes qu'il faut documenter. Il va falloir avoir beaucoup d'évaluations là-dessus.

1565

Et surtout, c'est des impacts cumulatifs. Si on se limite à regarder chacun des projets individuellement, quels sont les impacts en termes de nuisance pour les populations, en termes d'impacts sur l'eau, en termes d'impacts sur la qualité de l'air, on manque l'essentiel des risques et des enjeux, dans la mesure où c'est la concentration de ces impacts qui va poser problème.

1570

Ce n'est peut-être pas une opération de fracturation, mais c'est peut-être 15 ou 20 ou 30 opérations de fracturation dans un périmètre limité, étalées sur le temps, qui va poser des problèmes.

1575

La même chose, les ponctions d'eau. Peut-être une ponction d'eau, oui, mais si on a 50 puits qui font une ponction dans une zone restreinte, cette ponction, l'ensemble de ces ponctions d'eau ensemble vont constituer un problème d'ordre cumulatif. Il ne faut pas oublier que, aussi, l'eau, une partie de l'eau va rester dans le sous-sol puis c'est de l'eau qui ne revient pas dans le cycle de l'eau. Et ça aussi ça différencie beaucoup ce projet-là des autres projets.

1580

Qualité de l'air, enjeux de sécurité importants, on en a parlé. C'est en tout cas un stress et des impacts importants pour les communautés. Émission de gaz à effet de serre, on a encore un certain nombre d'incertitudes, mais ce n'est pas le cœur de mon propos.

1585 Les retombées locales plus négatives que positives. Tout d'abord, je tiens à souligner que
c'est souvent un projet qui est déconnecté de la dynamique territoriale. Et là, je vais parler sur
l'exemple de Saint-Marc. Au cours des dernières années, il y a eu beaucoup d'efforts pour mettre
en avant notre caractère patrimonial, rural. On se présente comme la frontière un petit peu aussi
avec le Montréal urbain. C'est parmi les premiers villages avec cette homogénéité, ce caractère
1590 rural. On a fait beaucoup d'efforts, citoyens, municipalités; on a tous fait des sacrifices de projets,
payé des systèmes d'aménagement de l'eau pour respecter la protection du territoire agricole.

1595 Donc, c'est sûr que demain, voir des compagnies arriver puis pouvoir développer des
piscines de produits chimiques en face de leur maison, ça pose un problème quand la personne en
face a dû investir 30 000 \$ pour avoir un système aux normes selon cette loi. On a fait des efforts
pour réduire l'eau, on fait de la sensibilisation, on a réduit le trafic, on a mis beaucoup d'emphase
pour réduire le trafic de camions dans la ville, ça a été une lutte de plusieurs années. Et là, on nous
1600 parle de mille camions par puits.

1600 Donc, encore une fois, avec un impact cumulatif, combien de milliers de camions on aurait
dans une année? Ça va en contradiction avec tout ça.

1605 Le partage injuste des retombées financières, on l'a déjà abordé. Essentiellement un ou
deux gros agriculteurs, propriétaires fonciers, donc souvent des agriculteurs qui vont toucher peut-
être, eux, le jackpot, s'ils sont dans un cadre de négociations correct, mais des riverains qui ne
touchent actuellement rien et une municipalité qui est privée de revenus.

1610 Pour l'instant, il faudrait voir, parce que la taxe foncière ne semble pas s'appliquer pour, en
tout cas, les puits, malgré des coûts importants, notamment en infrastructures. Les retombées
locales ne sont pas évidentes. Les investissements, je suis déjà revenu un petit peu sur le
caractère particulier de ces investissements-là; on ne parle pas d'usine, on parle juste
d'investissements, de grosses machineries qui viennent forer des puits.

1615 Et des emplois, ça dépend de la structure de notre village. Nous avons peu d'entrepreneurs
locaux en construction, ça générerait très peu d'emplois localement. D'ailleurs, la compagnie et le
ministère nous ont dit que ça ne créerait aucun emploi localement, à part quelques contrats
indirects pour certains entrepreneurs locaux.

1620 Enfin, et c'est le point parmi les plus importants. L'impact important sur le développement
économique endogène d'une région. Notre région se base sur l'agriculture, sur toutes les activités
récréotouristiques et aussi, oui, sur l'aspect résidentiel; c'est ça la richesse de notre économie et
de notre milieu de vie. C'est sûr que ça va avoir un impact négatif; des pertes de valeur, je sais
bien qu'on n'a pas d'études, mais on pourrait en tout cas essayer de voir quelles seraient les
pertes de valeur potentielles avec les puits. Les pertes d'activités de clientèle : irez-vous tourner à
droite à la cabane à sucre après la tour de forage? Irez-vous cueillir des pommes à côté d'une

1625 piscine de produits chimiques? Achèteriez-vous une maison à 200 mètres d'un puits? Iriez-vous
mettre votre enfant dans un service de garderie, si jamais il y a un puits à quelques centaines de
mètres?

1630 C'est des questions qu'il faut qu'on se pose, ça peut avoir des impacts sur toutes ces
activités qui sont la base de notre économie et de notre développement endogène. Et n'oubliez
pas que ce sont des pertes d'opportunités de futur. Est-ce que vous allez créer des serres pour
faire de l'agriculture biologique à côté d'un puits? Est-ce que vous allez ouvrir une nouvelle
garderie à côté d'un puits existant?

1635 Donc, c'est des pertes d'opportunités de nouveaux développements qui sont cohérents
actuellement.

1640 L'autre point, c'est les retombées nationales relativement faibles pour le Québec au regard
des sacrifices locaux. On n'est pas plus égoïstes que d'autres. Si vraiment ça nous permettait de
sauver notre système de garderie, puis ça nous rapportait des milliards de recettes fiscales, les
gens seraient prêts à faire des sacrifices. Mais on n'a pas cette perception-là. Les arguments
d'indépendance énergétique sont nuancés de manière importante.

1645 On n'a pas, même au Québec, au-delà de Saint-Marc, il ne semble pas qu'on ait une
industrie existante qui permette d'avoir des impacts aussi positifs que dans d'autres régions
comme dans l'Ouest. Surtout les recettes fiscales, les redevances sont limitées, on l'a vu à maintes
reprises, notamment, en raison des niches fiscales.

1650 Enfin, il y a des coûts collectifs majeurs qui n'ont pas été calculés; tous les coûts de gestion
n'ont pas été calculés.

1655 Donc, j'en arrive à mon bilan et aux recommandations. Le bilan, c'est que le regroupement
citoyens mobilisation gaz de schiste de Saint-Marc-sur-Richelieu ne perçoit aucun intérêt, ni
environnemental, ni économique, ni social au projet de développement gazier dans la municipalité
de Saint-Marc. Et même plus largement, dans le cadre du Québec, on ne perçoit pas cette
pertinence d'aller de l'avant avec le gaz de schiste.

1660 Les activités d'exploration et d'exploitation de gaz de schiste, selon nous, ne pourront être
qu'intensives pour assurer la rentabilité financière qu'on a vue, transformeront le paysage agricole
de la région, restreindront le déploiement de notre économie rurale et récréotouristique. Je devrais
ajouter : entraîneront des conséquences négatives sur la qualité de l'eau, de l'air, sur la santé des
gens, avec des impacts économiques importants et des risques majeurs.

1665 Puis évidemment, on déplore le manque d'information actuel, et malheureusement
beaucoup de réponses qui restent insatisfaisantes et que, j'espère, votre commission pourra
apporter un certain nombre d'éclaircissements.

1670 Enfin, nos recommandations : un moratoire immédiat, un élargissement du mandat du BAPE
évidemment pour qu'il ait un caractère beaucoup plus générique. Et ce qui est important, c'est de
situer le projet de développement gazier dans l'ensemble de la situation énergétique du Québec et
de se poser la question de la pertinence. Je le sais bien que ce n'est pas dans votre mandat, mais
est-ce que c'est pertinent ou non d'aller de l'avant avec ce projet-là? Ça pourrait prendre la forme
d'une étude environnementale stratégique. Évidemment, bien important de voir, est-ce qu'on verra
1675 une comparaison du gaz de schiste avec d'autres filières plus alternatives, en regardant les coûts,
les rendements, les impacts, avantages?

C'est nécessaire pour décider si on va de l'avant. Trois derniers points : la modification de la
Loi sur les mines, de façon à permettre aux municipalités, communautés de pouvoir choisir les
activités qui s'implantent sur leur territoire. Le fameux article 246 ou 256 de la *Loi sur*
1680 *l'Aménagement et l'Urbanisme*.

Ensuite donc, renforcer la démocratie participative et représentative à l'échelle des
municipalités. Ça aussi, c'est une dynamique territoriale; on est en train de vouloir être maître de
notre territoire, puis ça vient s'inscrire en porte-à-faux.

1685 Enfin, regarder un support pour le développement d'un système d'énergie alternatif
postpétrole, parce que le gaz de schiste ne s'inscrit pas forcément dans une logique posténergie
fossile. C'est une énergie fossile parmi d'autres. Merci beaucoup.

1690 Puis un dernier mot pour saluer et remercier tous les citoyens impliqués dans cette
formidable mobilisation citoyenne et toutes les heures d'implication et tout le temps que ça a pu
prendre pour leur conjointe, leur famille et leurs amis. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1695 J'imagine. Merci. Monsieur Locat?

M. JACQUES LOCAT, commissaire :

1700 Oui, j'avais une question. C'était concernant les préoccupations que vous avez du côté du
fait que c'est une industrie agricole. Quelles ont été, s'il y en a eu, les discussions, par exemple,
avec l'UPA qui aussi vise à plus ou moins protéger les mêmes genres d'activités économiques, est-
ce qu'il y en a eu?

1705 **M. PIERRE BATELLIER :**

On a eu des discussions très ouvertes même avec l'agriculteur à Saint-Marc qui a signé l'entente. Malheureusement, avec l'UPA, non, ils attendaient d'avoir une position commune. D'ailleurs, il y a des ententes-cadres, c'est très difficile, ce n'est pas un milieu très bavard le milieu de l'agriculture au Québec.

1710 Par rapport au milieu agricole, il semblerait, en tout cas on est allé consulter quelle était l'information qu'avaient certains agriculteurs par rapport au projet et eux-mêmes n'avaient pas forcément la même compréhension et apprenaient au fur et à mesure des informations qui sortaient, des nouveaux développements.

1715 Certains d'eux avaient déjà signé des ententes, mais les informations commençaient à sortir. Donc, l'information préalable qu'ont eue ces agriculteurs avant de signer les ententes n'était pas toujours adéquate ou complète. Mais c'est, en tout cas, les échos qu'on a eus du milieu agricole.

1720 Et il y a des agriculteurs aussi qui s'opposent au projet et qui estiment qu'il faut garder l'homogénéité de notre territoire agricole. C'est ça qui est important aussi. Ce n'est pas juste un ou deux champs, c'est une identité agricole, c'est un milieu agricole. D'ailleurs, dans la mission de la CPTAQ, c'est protéger l'homogénéité du milieu agricole.

1725 **M. JACQUES LOCAT, commissaire :**

Puis du côté des effets cumulatifs que vous avez soulignés, qui sont importants, est-ce que vous avez tenté de voir un peu, en termes de planification, qu'est-ce que ça pourrait exiger pour que ce soit opérationnel, pour que ce soit, disons, possible pour des gens de la région comme Saint-Marcel, de pouvoir planifier...

M. PIERRE BATELLIER :

1735 De Saint-Marc. De planifier un développement potentiel?

M. JACQUES LOCAT, commissaire :

1740 Sur un an, sur deux ans, sur cinq ans? Quel type d'exigences auriez-vous vis-à-vis cette activité-là si elle se faisait en relation avec son plan de développement versus le plan de développement de la municipalité?

M. PIERRE BATELLIER :

1745 Bien, évidemment, c'est quelque chose qu'on aurait aimé avoir le temps de développer. Si on avait eu un délai plus long, on aurait fait une étude d'impact avec des scénarios, des

simulations, idéalement avec la municipalité. Et on serait allé chercher des ressources, mais on a estimé que c'était un travail de trois, quatre mois. Comme on a juste trois, quatre semaines, c'est quelque chose qu'on va essayer de faire pour essayer de...

1750 **M. JACQUES LOCAT, commissaire :**

1755 Non, ce n'est pas dans ce sens-là, je m'excuse. Pour un village comme Saint-Marcel, une région, vous parlez d'effets cumulatifs... pardon, Saint-Marc, excusez-moi. J'ai failli dire mon village de Saint-Roch, mais ça n'aurait pas été correct. Donc, pour l'analyse des effets cumulatifs, alors l'industrie, on a posé la question à quelques reprises à savoir, c'était quoi, sa capacité à elle de nous fournir son plan de match, si on veut, donc, sur combien d'années. Alors pour vous, en termes de planification, quel serait le type de planification qui serait utile?

1760 **M. PIERRE BATELLIER :**

1765 Bien, c'est sûr que c'est d'avoir des scénarios. Je pense qu'avec les expériences à l'extérieur du Québec, on est aujourd'hui capable de faire des scénarios potentiels. S'ils le disent dans leur note aux investisseurs que, admettons, Saint-Marc soit l'Eldorado puis ils sont capables de cibler quelques zones où ce serait un potentiel Eldorado gazier, pour évidemment les compagnies gazières, on serait capable de faire des simulations de développement là-dessus. Donc, ça serait une ressource importante pour voir quel va être l'impact sur nos communautés.

1770 Ça, c'est quelque chose qu'il faudrait avoir absolument. Ça pourrait prendre la forme de scénarios sur des cartes, sur la base d'expérience, vous avez vu l'expérience de Pintendre hier, c'est très intéressant de voir l'impact potentiel sur une ville comme Pintendre, de l'implantation de 15, 20 puits avec le réseau de gazoduc qui va avec.

1775 Et étaler ça sur le temps, à quoi ça pourrait ressembler? Tant qu'on n'a pas ça, nous, la compréhension qu'on en a, c'est que ça va être très lourd pour notre territoire et pas forcément adapté à la réalité locale, territoriale. Mais ce serait un outil très précieux, en effet.

M. JACQUES LOCAT, commissaire :

Merci.

1780

LE PRÉSIDENT :

Madame Trudeau?

1785

M. NICOLE TRUDEAU, commissaire :

1790 Oui, vous avez mentionné que pour le cadre réglementaire, vous recommanderiez une
gouvernance large, plutôt qu'un guichet unique, n'est-ce pas? Est-ce que vous pourriez élaborer
un petit peu plus sur cette option?

M. PIERRE BATELLIER :

1795 Bien, le premier préalable, c'est de ne pas laisser tout entre les mains du ministère des
Ressources naturelles; ça me semble fondamental. Parce que c'est sûr qu'ils ont, bien, en tout cas,
les cadres du ministère, par leur expérience professionnelle, par le milieu dans lequel ils évoluent,
ont une vision peut-être un petit peu moins large du développement durable potentiel d'une
industrie comme ça. Mais il faut, en tout cas, que le ministère du Développement durable garde
1800 des compétences importantes, mais surtout il faut respecter aussi les autres compétences locales.

Ce qui me paraît fondamental, c'est que ce ne soit pas le ministère des Ressources
naturelles qui garde un guichet unique. D'ailleurs, même dans les autres, il me semble à l'extérieur,
que ce soit en Colombie-Britannique, ils ont bien veillé à ce que ce ne soit pas une entité reliée
1805 uniquement aux ressources naturelles, mais quelque chose de plus diversifié en termes de
gouvernance.

LE PRÉSIDENT :

1810 Monsieur Locat? Une dernière?

M. JACQUES LOCAT, commissaire :

1815 Juste, c'était plus un commentaire. Vous avez indiqué que vous avez constitué une
construction du savoir. Effectivement, déjà les groupes qui viennent ont fait un travail majeur de
recherche, et cetera, et donc c'est pour ça qu'on dit souvent que vous enrichissez finalement le
débat avec votre travail et la question, je me demandais si c'était possible, si vous avez un lien
Internet qu'on pourrait peut-être mettre sur le site, de telle sorte qu'on pourrait élargir davantage
votre base de connaissances, si c'était possible.

M. PIERRE BATELLIER :

Oui. Tout à fait, avec plaisir.

M. JACQUES LOCAT, commissaire :

1825 Merci.

LE PRÉSIDENT :

1830 Merci beaucoup.

M. PIERRE BATELLIER :

1835 Merci à vous.

LE PRÉSIDENT :

1840 Nous allons prendre une pause de quelques minutes. De retour à 3 h.

PAUSE

LE PRÉSIDENT :

1845 Si vous voulez, on va reprendre nos travaux. Mais avant, je voudrais vous informer que tous les mémoires jusqu'à ce midi ont été déposés sur notre site Web. Donc, j'inviterais les représentants du Centre québécois du droit de l'environnement, Chaire de recherche du Canada en droit de l'environnement, c'est-à-dire monsieur Jean Baril, Mario Denis et Annie Rochette. Bonjour. Si vous pouvez vous présenter à tour de rôle pour les besoins de la sténotypie.

M. JEAN BARIL :

1850 Oui. Mon nom est Jean Baril, je suis étudiant chercheur à la Chaire de recherche du Canada en droit de l'environnement de l'Université Laval. Aussi administrateur du Centre québécois du droit de l'environnement. À ma droite, c'est Annie Rochette, professeure de droit de l'environnement à l'Université du Québec à Montréal, administratrice du Centre québécois du droit de l'environnement. Et à ma gauche, vous avez monsieur Mario Denis, qui a été au contentieux du ministère du Développement durable et de l'Environnement et des Parcs pour les 17 dernières années. C'est un jeune retraité, je suis un vieil étudiant et vous avez une jeune professeure. Donc, c'est la biodiversité juridique en œuvre.

1860 Le Centre québécois du droit de l'environnement existe depuis plus de 20 ans. La Chaire de recherche est la seule chaire de recherche francophone au Canada spécialisée en droit de l'environnement.

1865 Donc, les questions juridiques qui étaient soulevées dans le mandat même qui vous a été donné et les lacunes qu'on trouvait dans le mandat et les questions environnementales soulevées

1870 ont fait en sorte qu'on a décidé, ce qui est plutôt rare qu'une chaire de recherche s'associe avec un groupe plus revendicateur, de produire un mémoire conjoint. Un mémoire assez substantiel de 50 pages, à simple interligne, je m'excuse pour ceux qui ont eu à le lire. Mais c'était pour sauver du papier.

1875 Donc, on s'est creusé la tête pendant les derniers jours, comment résumer ces 50 pages-là en 10 minutes. Et avant-hier, est intervenu un fait nouveau qui nous a fait complètement changer notre présentation.

1880 Et ce fait nouveau là considère, touche directement les travaux de la commission. On en avait parlé dans notre mémoire; le 21 septembre on a déposé une demande d'accès à l'information au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au nom du CQDE. On en parle dans le mémoire à la page 13.

1885 Entre autres, on lui demandait la liste des matières solides, liquides ou gazeuses utilisées par les entreprises dont les activités d'exploration ou d'exploitation des gaz de schiste ont été autorisées en vertu de la *Loi sur les mines* ou de la LQE pour rechercher ou extraire le gaz, entre autres dans les techniques d'hydrofracturation en usage.

1890 Par ailleurs, en vertu des articles 118.4 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et 41.1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics sur la protection des renseignements personnels*, nous demandons au MDDEP de nous transmettre tout renseignement ou document qu'il possède concernant la quantité, la qualité ou la concentration des contaminants émis, dégagés, rejetés ou déposés par chacune des activités d'exploration et d'exploitation des gaz de schiste autorisées en vertu de la *Loi sur les mines* ou de la LQE ou concernant la présence de tels contaminants dans l'environnement, dans l'air, le sol et l'eau.

1895 Ça, ça représente les textes de loi qui fait qu'au Québec, si le ministère a des documents qui font présence de contaminants émis dans l'environnement, on a, tout citoyen a le droit de les obtenir. Ce qu'on pensait obtenir par notre demande, c'était avant le début de l'audience.

1900 Le 21 octobre, on a reçu une réponse préliminaire du ministère nous disant qu'il devait consulter les tiers – les tiers étant les compagnies gazières – avant de nous donner ces documents-là, ce qui est, selon nous, en contravention flagrante avec l'article 118.4 et la *Loi sur l'accès à l'information*.

1905 Avant-hier, on a reçu la réponse des tiers, négative comme il se doit dans 99 % des cas. Sans surprise, les tiers ont refusé que cette liste de produits là soit rendue publique. Donc, ça nous amène à plusieurs interrogations qui rejoignent le contenu de notre mémoire.

Premièrement, sur l'industrie qui nous tient un grand discours sur la transparence. Par contre, quand des citoyens ou des organismes se servent de moyens légaux prévus par la loi pour

1910 obtenir une liste de produits qui est un contaminant émis et qui a été affirmé par le ministère du
Développement durable dans les transcriptions, je vais y revenir tantôt, dans la première partie des
séances que ça avait été fait – vous avez même cherché à obtenir cette liste-là – et qu'on nous la
refuse, ça pose des questions sur la véritable transparence qu'on veut obtenir.

1915 Deuxièmement, ça pose des questions sur le propre rôle du ministère. On a vu au courant
de la première partie des audiences qu'il y avait eu un flou sur les mécanismes d'autorisation, le
MRNF considérait que le 22 s'appliquait seulement dans les milieux humides. Le ministère de
l'Environnement, les différents services régionaux avaient peut-être une vision différente de
certificats d'autorisation nécessaires pour la fracturation.

1920 On a fait une demande d'accès à l'information là-dessus, il y a eu un document qui a été
déposé, on en parle dans notre mémoire, le document DB-55, si je me souviens bien, qui parle des
autorisations pour l'hydrofracturation.

1925 Dans la réponse qui nous a été donnée par les tiers, ce qui nous surprend beaucoup c'est
qu'il y aurait eu seulement deux tiers, Gastem et Talisman Énergie, qui auraient déposé au
ministère la liste des produits utilisés. Il y a eu beaucoup plus que deux compagnies qui ont fait des
forages. Selon ce qu'on a entendu aux audiences, il y a beaucoup plus que deux compagnies qui
ont utilisé des produits, qui ont émis des contaminants dans l'atmosphère, dans l'eau.

1930 Selon la réponse qu'on a reçue avant-hier et les délais sont expirés, normalement s'il y en
avait d'autres, on les aurait eus, le ministère a en sa possession seulement ces documents-là émis
par deux compagnies.

1935 Donc, pas beaucoup de certificats d'autorisation d'émis, de fracturation; pas beaucoup de
compagnies qui ont donné la liste des produits utilisés. Ça nous interpelle et ça nous interpelle
aussi de voir que le ministère du Développement de l'Environnement et des Parcs écarte
totalement, applique une interprétation très restrictive de l'article 118.4, qui est pourtant très clair,
qui donne aux citoyens, à tout citoyen, le droit d'avoir ces informations-là.

1940 Ce que le ministère devait faire, c'était de dire aux compagnies : par la loi, on est obligé de
divulguer ces renseignements-là; en vertu des règles d'équité procédurale, on vous donne 10
jours. Si vous n'êtes pas d'accord, vous vous en allez devant les tribunaux puis vous prenez une
injonction.

1945 Mais là, présentement, le fardeau de la preuve il revient sur nous. Nous, on va aller contester
devant la Commission de l'accès à l'information, on va dire c'est 118.4 qui s'applique et 41.1 Mais
ça, c'est dans un an et demi. Et nous, on est des juristes spécialisés là-dedans. Imaginez le pauvre
citoyen, lui, comment il peut se retrouver pour avoir les informations. C'est un autre exemple de
manque flagrant d'informations et de déficit.

1950

M. MARIO DENIS :

1955 J'ajouterais, si tu me permets Jean, Monsieur le président, j'ajouterais que c'est d'autant plus surprenant, cette position-là du ministère, que ça intervient à peine, en fait, moins d'une année après la sanction de la nouvelle *Loi sur l'eau*. La Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection.

1960 Dans cette loi-là, en fait il y a au moins deux dispositions qui auraient dû, qui devraient inciter le ministère à une interprétation beaucoup plus libérale de disposition des articles 118.4 et 46.1. En fait, je réfère à l'article 3 de la *Loi sur l'eau*, appelons-la comme ça pour faire simple; cette disposition-là affirme que la protection, la restauration, la mise en valeur et la gestion des ressources en eau sont d'intérêt général.

1965 Donc, on est venu dans cette loi-là affirmer que l'eau, on a confirmé le statut de l'eau comme ressource commune, qui n'appartient ni à l'État, ni au privé, mais qui appartient à la collectivité, on mentionne que sa protection, sa restauration, sa mise en valeur, c'est des questions d'intérêt général et particulièrement l'article 7, le principe de transparence et de participation.

1970 Ce n'est pas dit dans un document qui circule, qui émanerait de je ne sais pas quel groupe, c'est dit dans une loi. Et que dit ce principe-là, l'article 7 :

1975 *Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives aux ressources en eau détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions prises par ces autorités qui ont une incidence sur ces ressources en eau.*

1980 C'est le texte, c'est textuel. Donc, cette position-là du ministère qui est maintenue, mais avec ce qu'on a reçu hier comme réponse, est d'autant plus étonnante. Je pense que le ministère, le ministre qui est chargé d'appliquer cette loi-là n'a pas pris la juste mesure de ces nouvelles dispositions-là qui sont de droit nouveau, que j'ai eu le privilège de rédiger, en passant. Merci.

M. JEAN BARIL :

1985 Donc, ça interpelle les compagnies, le ministère, mais ça interpelle aussi la commission, et je m'explique.

1990 Parce qu'au début des audiences le 5 octobre, dans la séance de l'après-midi, monsieur Germain, c'est le document DT-2, page 8, demandait au ministère : « Si j'ai bien compris, le ministère du Développement durable demande la composition ou les produits chimiques utilisés par les forages. Est-ce exact? » Madame Loiselle répond : « Monsieur Germain, oui, c'est exact. Pour certains forages, comme on a déjà expliqué, il y a des certificats d'autorisation qui ont été

donnés et quand il y a un certificat d'autorisation, le ministère s'assure des contaminants qui peuvent être émis .»

1995 Donc, on a vraiment des contaminants émis. L'article 118.4 s'applique directement. « Et si ça fait partie du procédé, on a certaines analyses qui ont été faites là-dessus, on a des données là-dessus. » Le ministère dit : « On a des données sur ces produits-là. » On a essayé de les obtenir, on ne les a pas obtenus.

2000 À ce moment-là, le ministère a fait valoir les restrictions à la *Loi sur l'accès* aux membres de la commission. Et je dois le dire parce qu'on est des partisans du BAPE, on a été déçus du fait que les commissaires n'aient pas rappelé à l'ordre, autant le MRNF, parce que lui aussi ne s'est pas gêné pour les mentionner les restrictions sur la *Loi à l'accès*, que le ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs. Vous avez, en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, l'article 6.5, des pouvoirs d'enquête qui vous permettent d'exiger ce type de documents là. Pas nécessairement de les rendre publics, mais de les étudier. Et si vous les considérez utiles à l'évaluation environnementale, à la participation du public, de les rendre publics.

2005
2010 Il y a eu de nombreuses commissions du BAPE qui l'ont déjà fait auparavant, une commission générique comme celle sur les déchets et les matières recyclables, entre autres.

2015 Donc, ce qui fait que nous, on vous demande officiellement, parce que vous êtes encore en poste jusqu'au 4 février, on demande à la commission d'exercer ses pouvoirs d'enquête prévus par la loi et d'exiger au ministère la liste des contaminants utilisés par l'industrie dans les forages effectués à ce jour au Québec.

2020 Vous allez rendre un grand service à la population québécoise, parce que vous allez contribuer à l'application des lois. Malheureusement, il faut passer par vous, parce que semble-t-il que les mécanismes de la *Loi sur l'accès*, quand on arrive au ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs, on fait face à de sérieuses difficultés. Et ce n'est pas la première fois.

2025 Je veux aussi souligner, en termes juridiques, que ce qu'on n'a pas mentionné dans les documents, non plus, soumis par les ministères, les documents qui servaient de base à la consultation, que la Charte québécoise des lois et libertés de la personne, qui est un document quasi constitutionnel au Québec, prévoit à l'article 46.1 le droit de toute personne de vivre dans un environnement sain et respectueux de la biodiversité. C'est un droit fondamental.

2030 La LQE, comme vous le savez, l'article 19.1 nous donne un droit à la qualité de l'environnement et même un droit à prendre une injonction comme citoyen pour faire respecter les normes d'autorisation.

2035 La *Loi sur le Développement durable* qui avait été tenue totalement sous silence par le
MRNF dans son document, à l'article 6, le premier principe, « Santé et qualité de vie », c'est le seul
des 16 principes qui parle d'un droit pour les citoyens; c'est le droit à une vie saine et productive,
en harmonie avec la nature.

2040 La question est : comment faire respecter ces droits-là si on ne connaît pas la liste des
contaminants utilisés, leur quantité, leur concentration? Comment s'assurer du respect des normes
d'autorisation d'un ministère ou d'une agence éventuelle, si on ne connaît pas les normes
d'autorisation accordées.

2045 Donc, ce sont des droits qui peuvent rester fictifs. Donc, c'est important et c'est un peu ça
notre mémoire, ce qu'il faisait ressortir. On avait sept sections sur une évaluation des régimes
juridiques en place sur les 16 principes de la *Loi sur le Développement durable*, une analyse des
principes de la *Loi sur les ressources en eau*, les engagements du gouvernement, tant québécois
que canadien en matière de gaz à effet de serre, pour arriver à la conclusion, nos deux conclusions
étant qu'il manque tellement d'informations que ça prend une évaluation environnementale
stratégique, comme le BAPE en a déjà proposé.

2050 Entre autres, je rappelle qu'en 2005, le BAPE avait proposé au ministre de tenir une
évaluation environnementale stratégique sur l'éolien, et qui était une filière porteuse et les gens
étaient en général assez sympathiques et on a vu – le ministre ne l'a pas fait – et on a vu après les
problèmes sociaux dans les communautés.

2055 Imaginez-vous maintenant avec l'industrie des gaz de schiste, avec ce qu'on entend et le
lien de confiance qui a été, et plusieurs l'ont exprimé, qui a été cassé avec les citoyens, on pense
que ça prend une évaluation environnementale stratégique avec le temps et les moyens
nécessaires. Et ça prend aussi un moratoire complet pour rassurer la population et retrouver une
paix d'esprit pour avoir un débat harmonieux.

2060 Parce que présentement, il se crie des noms d'oiseaux et ce n'est pas nécessaire. Donc,
nous, on demande l'application des lois et je vais repasser la parole à Mario, qui va vous expliquer
la teneur aussi de la récente *Loi sur l'eau*.

2065 **M. MARIO DENIS :**

2070 Merci, Jean. Oui, très rapidement. En fait, je réfèrerais les membres de la commission à
notre, bien sûr, je renverrais les membres à notre mémoire où on fait état, on résume ce que dit la
récente loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur
protection.

2075 C'est une loi qui a été adoptée le 11 juin 2009, donc qui est encore toute chaude. Qualifiée de geste historique pour l'eau du Québec, cette législation marque un point tournant en matière de protection et de gestion de l'eau.

2080 En effet, pour la première fois le législateur vient affirmer clairement que les ressources en eau, tant superficielle que souterraine, sont des ressources collectives qui font partie du patrimoine commun de la Nation québécoise.

2085 Et parce que toutes ces ressources sont essentielles à la vie et que leur usage doit être commun à tous, le législateur attribue explicitement à l'État le rôle de gardien – très important, le rôle de gardien, c'est une première – le rôle de gardien des intérêts de la Nation dans la ressource eau. Il s'agit en fait d'un précédent dont le sens et la portée juridique, quoiqu'encore insuffisamment définis, sont appelés, selon nous, à connaître un important développement.

2090 Je vais passer rapidement sur certaines présentations de particularités de cette loi et je vais vous amener sur l'analyse qu'on fait, en fait, que nous indique ce court rappel du contenu de la *Loi sur l'eau* au regard du développement actuel et futur de l'industrie des gaz de schiste?

2095 Essentiellement deux choses à notre avis. Premièrement, l'État fait défaut de remplir adéquatement son rôle de gardien de la ressource eau dans le contexte actuel. Ainsi que le révèle l'information présentement disponible sur les activités d'exploration et d'exploitation des gaz de schiste, les ressources en eau, tant de surface que souterraines sont parmi les composants de l'environnement, celles qui subissent le plus de pression et qui présentent le plus haut risque de dommages en raison de ces activités.

2100 Cela étant, l'État, à titre de gardien des intérêts de la collectivité québécoise dans les ressources en eau, doit donc faire preuve de la plus grande prudence dans ses décisions relatives à ces activités, puisqu'elles sont susceptibles d'altérer les propriétés physiques, chimiques et biologiques de ces ressources.

2105 Conséquemment, ceux qui au nom de cet État sont appelés en vertu de la loi à contrôler les conditions d'exercice de ces activités par leur pouvoir de réglementation ou d'autorisation, qu'il s'agisse du gouvernement lui-même, du ministère des Ressources naturelles et de la Faune et du ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs, sont tenus d'agir dans le meilleur intérêt de la population à qui appartiennent ces ressources et d'éviter toute décision pouvant leur porter atteinte.

2110 Manifestement, les permis ou autorisations qui ont été délivrés jusqu'à maintenant pour permettre la réalisation d'activités de recherche et d'extraction des gaz de schiste ne peuvent, de notre point de vue, satisfaire aux obligations qui incombent à l'État en tant que gardien des ressources en eau.

2115 D'une part, en raison du déficit d'informations avoué par les autorités gouvernementales concernant les technologies ou substances utilisées, entre autres, pour le fractionnement hydraulique, ainsi que leurs effets à court, moyen et long terme sur les autres surfaces ou souterrains. D'autre part, à cause de l'insuffisance des normes actuelles encadrant les conditions d'exercices de l'activité d'exploration et d'exploitation des gaz de schiste...

2120 **LE PRÉSIDENT :**

En conclusion.

2125 **M. MARIO DENIS :**

...insuffisance qui a d'ailleurs – je vais quand même – insuffisance qui a d'ailleurs conduit le ministre responsable à mandater le BAPE aux fins d'y pallier. Selon nous, toute décision d'autoriser pareilles activités de recherche et d'extraction des gaz de schiste prise par l'administration dans ce contexte constitue, en ce qu'elle pourrait avoir pour effet de nuire aux ressources en eau et aux intérêts de la collectivité à qui elles appartiennent, un manque flagrant de prudence et partant, une violation du principe de précaution et du principe de prévention.

2130 En outre, comme ces permis ou autorisations délivrés en vertu de la *Loi sur les mines* et de la *Loi sur la qualité de l'environnement* l'ont été et le seront encore, sans aucune information, ni consultation publique, il s'agit d'une méconnaissance évidente du principe de transparence et de participation, ainsi que des dispositions de l'article 3 de la *Loi sur l'eau*.

2135 **LE PRÉSIDENT :**

2140 O.K. Donc...

M. JEAN BARIL :

Bien, juste pour conclure.

2145 **LE PRÉSIDENT :**

Pour conclure, brièvement.

2150 **M. JEAN BARIL :**

Très, très brièvement. Nos deux organismes sont fiers d'appartenir et de vivre dans un État de droit. Ce qui nous préoccupe dans toute la question entourant le développement des gaz de schiste, c'est soit la méconnaissance ou le manque d'information des ministères, une mauvaise

2155 application entourant les règles existantes; on parle d'en prévoir des nouvelles, mais même les règles existantes ne semblent pas être bien comprises et difficilement applicables pour un citoyen.

LE PRÉSIDENT :

2160 O.K. Merci beaucoup. Écoutez, nous, on a demandé la liste, on a obtenu la liste. Elle est disponible, elle est sur notre site. Il y avait une quarantaine de produits. Est-ce que vous l'avez amenée avec vous? Mais vous, vous souhaitiez avoir...

M. JEAN BARIL :

2165 Les produits. Le document DT 73...

LE PRÉSIDENT :

2170 Les documents qui accompagnent toute l'analyse du certificat d'autorisation. C'est ça? Le dossier de la compagnie...

M. JEAN BARIL :

2175 Non, non. On ne demandait pas le dossier, on demandait la liste des produits utilisés, spécifiquement.

LE PRÉSIDENT :

2180 Le ministère l'a déposée la liste.

M. JEAN BARIL :

2185 Non. Ce qui est sur le site du BAPE, sauf erreur, c'est les concentrations qu'on a retrouvées dans les eaux; ce n'est pas les produits qui ont été utilisés par les compagnies. C'est, par exemple, tant de chlore, tant de brome ou tant de choses comme ça.

LE PRÉSIDENT :

2190 Celle-là, là.

M. JEAN BARIL :

2195 Oui. En anglais et en français.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

C'est le nom des produits utilisés.

2200 **M. JEAN BARIL :**

Les quantités de produits chimiques, mais ça ne nous donne pas les noms des produits. Et ça ne dit pas non plus les compagnies qui les ont utilisés et à quel endroit.

2205 **M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

2210 Bon, O.K. Ce qu'on avait demandé au ministère, c'est qu'il nous consolide une liste, compte tenu des objections qu'ils avaient, comme vous les avez rapportées, à donner tout le détail de l'information. Donc, on leur a demandé une liste consolidée des types de produits qui pouvaient être utilisés. Ils ont dit qu'ils en avaient relevé une quarantaine. Alors, c'est la liste qu'on a ici.

M. MARIO DENIS :

2215 Mais vous l'avez mentionné, c'est la liste des produits pouvant être utilisés. Nous, ce qu'on a demandé, ce que le citoyen a le droit d'obtenir, c'est la liste des produits qui sont effectivement...

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

2220 Je ne mets pas en doute ce que vous avez demandé, comprenez bien.

M. MARIO DENIS :

2225 Non, mais je veux juste qu'on se comprenne bien. Ça, effectivement, on l'a consultée. Mais ça ne répond pas du tout à la préoccupation de 118.4. On veut savoir, quand une entreprise effectue un forage, quelles sont effectivement la liste des concentrations, la nature des produits qu'elle utilise. Pas qu'elle peut. De façon générale, on veut savoir dans ce cas-là, dans ce milieu-là, compte tenu de l'autorisation qui lui a été donnée, quels sont les produits qui ont été utilisés effectivement et qui sont des contaminants parce qu'ils sont susceptibles, au sens de la loi, d'altérer de quelque manière la qualité de l'environnement. C'est ce que dit la loi et c'est ce qu'on a demandé. Et on nous a refusé...

2230

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

2235 Je ne mets pas en doute ce que vous avez demandé, là.

2235

M. MARIO DENIS :

2240 Non, mais c'est parce que je vous l'explique aussi. Et on nous a répondu, la preuve c'est qu'on nous a répondu que le tiers ne consentant pas à nous le donner, on ne vous le donne pas.

Alors, j'imagine que ça ne correspond pas tout à fait à ce qui a été mis sur le site. Parce que sinon on ne nous aurait pas fait cette réponse-là. Il y a comme un problème.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

2245 Je ne dis pas que c'est la même chose non plus là. Nous, c'est ce que nous avons demandé.

M. MARIO DENIS :

2250 Parfait.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

2255 Ça correspond... en tout cas, ce que j'en comprends, c'est, à l'époque, c'est qu'ils ont dit c'est les produits qui sont susceptibles d'être utilisés; on parlait d'une quarantaine. Alors, j'imagine que c'est le cas.

M. MARIO DENIS :

2260 Sont susceptibles, oui.

M. JEAN BARIL :

2265 Alors que nous, ce qu'on dit, c'est que si un citoyen de Saint-Marc, il y a un forage à Saint-Marc, ce qu'il a le droit de savoir en vertu des lois, c'est quel type de produits sont utilisés dans sa communauté par telle compagnie.

M. MARIO DENIS :

2270 Voilà.

M. JEAN BARIL :

2275 Ça, il a le droit de le savoir.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

2280 Est-ce qu'on peut avoir une copie de la réponse écrite que le ministère vous a donnée?

M. JEAN BARIL :

2285 Oui, ça a été déposé, ça va être en addendum au mémoire, je l'ai déposée en deux copies à madame Gélinas tout à l'heure. Et la demande et la réponse initiale du ministère sont sur notre site Internet, comme on avait dit dans le mémoire.

M. MARIO DENIS :

2290 Et là-dessus, j'ajouterais si vous le permettez, dans le même esprit. Ce qui nous préoccupe, compte tenu de la réponse qu'on a eue, on nous réfère à deux tiers qui auraient refusé : Gastem et Talisman.

2295 En fait, il y a eu plus de forages et la loi oblige le ministère, en vertu de l'article 22, quand il autorise la fracturation, puisque c'est là que l'article 22 s'applique et non pas au niveau des forages, semble-t-il, enfin selon ce que le ministère nous a répondu, le ministère doit s'assurer d'avoir en main toute l'information. Parce que c'est son devoir en vertu des articles 22 et 24, quand il autorise un projet, il doit s'assurer non seulement que le projet va être réalisé dans le respect de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, mais que les moyens pris – ça, c'est la technologie –, il a le devoir en vertu de la jurisprudence qui est très claire à cet effet-là, que le ministère a le devoir de s'assurer que les moyens pris vont permettre d'atteindre le résultat, à savoir la préservation de la qualité de l'environnement.

2300 Or, ce qui nous préoccupe, s'il y a seulement deux tiers qui ont répondu, quid les autres? Quel était l'état de l'information que détenait le ministère quand il a, en supposant qu'il l'a fait, puisque c'était soumis à l'autorisation, quand il a délivré ses autorisations.

Je pense que la commission aurait tout intérêt à s'intéresser à ces questions-là.

2310 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, on prend bonne note de vos commentaires. Merci beaucoup.

M. JEAN BARIL :

2315 Merci.

LE PRÉSIDENT :

2320

Nous allons demander maintenant à madame Catherine Valton.

Mme CATHERINE VALTON :

2325

Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

2330

Bonjour, Madame Valton.

Mme CATHERINE VALTON :

2335

Alors, moi j'ai dédicacé mon mémoire avec un entête qui est « Protégeons l'agriculture biologique en Montérégie, notre beau patrimoine à sauvegarder. »

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phase à la page 2 : « Je me présente. Je suis Catherine Valton... »

Fin de la phrase à la page 2 : « (...) exemptes de tous additifs chimiques. »

2340

Parce que si c'est mon voisin qui décide de faire un forage, je ne suis vraiment pas loin.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

2345

Début de la phrase à la page 2 : « De plus en plus de résidants du Québec... »

Fin de la phrase à la page 2 : « (...) de par la longévité de la saison estivale. »

2350

Il n'y a pas beaucoup qui comprennent qu'est-ce que ça veut dire, la longévité estivale. C'est parce qu'on est dans une région 5 B. Et connaissez-vous la représentativité de notre Québec avec une zone 5 B? Plus de 22 semaines de production en saison estivale, mais en tout cas, de toute façon, d'année en année, la biodiversité augmente sur ma terre. Je contribue à fructifier cette chaîne alimentaire riche et diversifiée sur mon patrimoine en produisant des céréales, du blé, du soya, différents épeautres, et cetera, ainsi que des légumes. J'ai plus d'une cinquantaine de variétés; je pourrais même vous offrir mon petit pamphlet d'informations, parce qu'on fait de la publicité comme on peut. Et j'en profite pour vous inviter à venir me visiter parce que j'ai un très beau site, parce que c'est peut-être le seul qui a autant d'arbres et autant d'animaux sauvages sur le site. Pour avoir un 50 hectares en diversités, il y a beaucoup de potentiel.

2355

2360 En tout cas, faire la culture biologique, c'est respecter le sol sans le polluer. C'est tenir compte de toute cette vie microbienne présente dans les premiers centimètres du sol. Cela prend des décennies à refaire cette vie si nous la bousculons. Comment tiendrez-vous compte de ce bouleversement dans votre rapport final?

2365 Le pourcentage de bonnes terres agricoles au Québec est de 2 %, c'est de ça que je voulais que vous teniez compte. Déjà, nous subissons beaucoup de contraintes dues au climat, à l'étalement urbain et encore d'autres... la spéculation qu'on pourrait dire aussi.

2370 Ces dernières années, le réchauffement de la planète nous amène à user d'imagination pour maintenir nos cultures en bon état, malgré les pluies abondantes; on a eu deux inondations au mois d'octobre, on a eu des canicules cet été, on a eu des sécheresses, les insectes ravageurs peuvent être aussi là, en tout cas. Il y a seulement 2 % de notre terre pour produire 80 % des aliments que nous consommons.

2375 Cette production nous permet d'être autonomes comme peuple. D'avoir notre souveraineté alimentaire, mais pour combien de temps encore? Lorsque la réalité en agriculture c'est toujours une diminution d'effectifs pour produire plus, mais la valorisation du métier n'est pas là. Ce n'est pas pour rien qu'il n'y a pas d'agriculteurs plus que ça qui viennent présenter des mémoires. Avons-nous les moyens de mettre en péril ce petit 2 % par l'exploitation des gaz de schiste?

2380 Voici mon inquiétude devant l'exploitation gazière qui s'installe rapidement, sans préavis et sans étude d'impact environnemental. Qu'en sera-t-il des nappes phréatiques et de l'eau qui serviront à nos cultures? Aurons-nous une terre et une eau saines? Qui respectera les critères de la certification de l'agriculture biologique, de soit Québec Vrai, Garantie Bio ou Écocert au Québec? Moi et l'industrie des gaz de schiste ou seulement moi?

2385 Qu'en sera-t-il des sols agricoles qui seront bousculés par la machinerie lourde? Et les risques de déversement des camions qui passeront juste à côté de nos terres? Puis une fois les puits fermés, combien d'années cela prendra-t-il pour que les sols abîmés redeviennent sains? Qu'en sera-t-il de tout ce bruit, des vibrations venant des camions qui circuleront sur nos rangs et de l'exploitation des puits? Comment comptez-vous contrecarrer cette pollution sonore et nauséabonde? Est-ce que ce bruit se poursuivra la nuit? En décibels, quelle est la limite du bruit près des résidences? Et quelle est la limite pour les vibrations du sol?

2395 Parce que quand ils sont passés devant chez nous, il y avait quelqu'un qui étudiait pour la limite des sols. La vibration, là, mais exactement, nous autres on est simples agriculteurs, des fois on ne sait pas trop quoi poser comme questions pour vraiment être informés de ce qui se passe autour de chez nous.

2400 Qu'en sera-t-il des émanations de tous ces véhicules, des poussières projetées dans l'air, pour la santé des gens? Parce que même chez nous, j'ai un véhicule électrique que j'aime beaucoup et quand je prends un 4X4, je vois toute une différence, juste par la sonorisation et par l'odeur que ça dégage.

2405 Comment comptez-vous contrer la pollution de l'air accrue par leur présence? Comment comptez-vous contrer les dangers routiers sur nos rangs de campagne? Comment souhaitez-vous contrer les impacts sur les changements du paysage – parce que le paysage va changer, ce n'est plus des oiseaux qu'on va observer, c'est des tours –, sur le tourisme agroalimentaire, sur tous ces gens qui viennent en campagne pour s'y ressourcer et sentir un air sain ou avoir un moment de tranquillité?

2410 Comment souhaitez-vous contrer les impacts sur la perte de valeur de nos terres et de nos propriétés? Qui va payer la différence? Qui nous assurera et à quel coût? Parce que ça aussi c'est important les coûts. Pour nous autres, à un moment donné, ça devient exponentiel. En tout cas, ça devient même difficile de dire que les aliments qu'on fait payer aux gens peuvent payer nos frais d'industrie.

LE PRÉSIDENT :

2420 Pouvez-vous accélérer un petit peu?

Mme CATHERINE VALTON :

2425 Je n'en ai plus pour très longtemps. L'industrie des gaz de schiste consommera beaucoup d'eau. Cette eau deviendra de plus en plus précieuse avec les années, à cause du réchauffement planétaire, de l'augmentation de la population mondiale. Comment souhaitez-vous gérer cette eau et la garder saine? Si nous manquons d'eau, qui paiera pour?

2430 Les gaz de schiste, une fois exploités, qu'en sera-t-il des dommages collatéraux? Qui les prendra en charge? Qui prendra la note de leur entretien, 100 ans et plus après les exploitations? N'est-ce pas leurs taxes ou, plutôt, n'est-ce pas nos taxes qui paieront pour? Qui, entre l'industrie et moi, aura à payer pour faire le fardeau de la preuve lorsque mon eau, ma terre seront contaminées? Avez-vous des mesures en place pour me protéger de cela?

2435 Le gaz de schiste est une énergie fossile polluante qui va profiter aux compagnies actionnaires, mais combien coûtera-t-elle à la qualité de notre environnement? À notre faune et notre flore du milieu? Qui paiera la note? Les générations futures? On parle de plus en plus de biométhanisation, une alternative saine et durable. Pourquoi ne pas l'envisager et surtout l'encourager, car elle commence à se mettre en place. Avons-nous les moyens de mettre en péril

2440 ce petit 2 % de terres agricoles de notre belle province? Les risques ne sont-ils pas trop grands, même si petits soient-ils?

Je terminerai en disant que l'eau est une ressource vitale, tout comme l'air que nous respirons. Mais la terre sert à entretenir la vie, en rendant ses graines fertiles. Je refuse l'exploitation des gaz de schiste, je demande un moratoire et une révision des lois sur les mines.

2445 L'eau est une ressource plus importante que le gaz pour maintenir la vie. Avant de faire des dégâts irréparables à notre environnement qui a besoin d'aide pour sauvegarder ses habitats diversifiés en faune et en flore, il y a trop d'espèces en voie de disparition pour faire des choix qui n'ont pas de vision pour l'avenir.

2450 Pour moi, les gaz de schiste ne sont pas l'avenir ou un moyen de secours pour pallier le manque d'énergie. Les raisons des industries gazières, le manque de ressources pour pallier l'immédiat ne justifient pas de prendre de tels risques dans notre milieu rural. Il existe une panoplie d'énergies propres et renouvelables. Comme la géothermie, le solaire, l'éolien, l'électricité.

2455 Voulons-nous être les premiers à faire des efforts de changer nos habitudes énergétiques? Le Québec a l'expertise et l'a démontré en électricité, par les moteurs roue et l'autonomie électrique qu'on a ici au Québec.

2460 Cessons de remettre à plus tard ce que nous sommes capables de faire maintenant. Choisissons de prendre notre avenir en main pour faire des choix durables. Sauvegardons notre eau et faisons des moteurs à eau – c'est une petite joke –, parce que depuis l'arrivée sans avertissement de cette industrie gazière, je me sens bafouée dans mon intégrité d'agricultrice qui respecte la terre qui me nourrit. Merci de votre écoute.

2465 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Est-ce que vous avez fait des démarches auprès de l'UPA pour parler de ces impacts-là?

2470 **Mme CATHERINE VALTON :**

J'ai déjà été à une rencontre de l'UPA.

LE PRÉSIDENT :

2475 Par rapport aux ententes qu'ils sont en train de négocier?

2480

Mme CATHERINE VALTON :

Bien, je trouve ça... j'ai toujours trouvé que l'UPA ne tenait pas vraiment compte de l'autonomie de l'agriculture. Un syndicat, pour moi, ce n'est pas nécessairement nous représenter pour décider pour nous. Je pense que chaque agriculteur a sa façon de gérer sa terre et devrait être apte à gérer un peu plus large, disons, avec une vision plus large. Et je trouve que l'UPA n'a pas nécessairement cette vision-là.

2485

Disons qu'ils essaient de défendre certains propos, mais quand on considère qu'on a juste 2 % de notre territoire qui est agricole, je trouve que c'est de les mettre beaucoup en péril pour combien de temps? Parce qu'il faut comprendre aussi que l'énergie gazière, elle va servir combien de temps dans notre système? Est-ce que ça va être 10 ans, 5 ans? L'agriculture est supposée nous nourrir combien de temps? Des générations et des générations. C'est déjà ce qu'elle a fait. Et ce qu'elle doit faire encore demain.

2490

2495

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Locat?

M. JACQUES LOCAT, commissaire :

2500

Mise à part vous, par exemple, est-ce que vous pourriez identifier les interlocuteurs qui pourraient bien représenter ceux qui s'intéressent au développement de l'agriculture biologique?

2505

Mme CATHERINE VALTON :

Bien, il y a l'Union paysanne qui défend bien des points. Mais je veux dire, à quelque part, elle n'est même pas reconnue présentement dans le système. Je trouve ça dommage qu'on ne puisse pas avoir plus d'une vision en agriculture. Parce que je trouve qu'il y a plus qu'une façon de cultiver sa terre. Et c'est déjà difficile de la maintenir en vie, notre terre, parce que, à quelque part, on est toujours de moins en moins d'agriculteurs.

2510

Et tout le système dans lequel on vit fait en sorte que la terre ne nous appartient plus, elle appartient aux banques. Il n'y a pas plus impersonnel qu'une banque pour décider de ce qu'il y aura demain sur nos terres. En tout cas, dans ma vision à moi. Je suis peut-être une des seules terres où la terre, elle est transmise de génération en génération, mais c'est un gros coût à quelque part, mais c'est difficile. C'est parce que je trouve qu'il y a trop d'agriculteurs endettés et qui ne dépendent que du subside pour survivre. Ça devient embêtant. Parce que quand on n'a plus que les finances qui nous tiennent en tête pour dire qu'on arrive à survivre, il y a plein d'autres choses qui prennent la balance. Il y a la vie familiale, il y a la vie... différents milieux qui sont difficiles ensuite à joindre.

2515

2520

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Germain?

2525 **M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

2530 Moi, simplement une remarque madame Valton. Ça a rapport avec votre invitation. Malheureusement, il faut que je vous informe que madame Gélinas malheureusement a biffé votre adresse sur le mémoire. Ça fait que vu que vous nous avez invités, on n'a pas votre adresse malheureusement.

Mme CATHERINE VALTON :

2535 Bien, c'est pour ça que je vous la donne en main, je peux même vous la donner en main propre. Je suis au 559, Chemin des Trente à Saint-Mathias. Je vous l'ai déjà dit au début.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

Vous l'aviez dit au début?

2540

Mme CATHERINE VALTON :

Oui, parce que je me suis nommée et j'ai dit j'ai 50 hectares en production.

2545 **M. JACQUES LOCAT :**

C'est vrai.

Mme CATHERINE VALTON :

2550

Bien, disons que sur 50 hectares, j'en ai 30 en production. Parce que sur les 50 hectares, j'ai des coins sauvages, j'ai des lacs, j'ai une biodiversité chez nous qui est assez rare, parce que j'ai même des canards branchus et je trouve ces canards-là d'une superbe beauté.

2555 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup. J'inviterais notre prochain participant du Groupe MCN 21, monsieur Daniel Breton. Bonjour.

2560

M. DANIEL BRETON :

2565 Bonjour, Madame la commissaire, bonjour Monsieur le commissaire. Ma présentation va être en trois points. D'abord, je vais revenir sur les questions que nous vous avons posées. 26 questions sur différents aspects du dossier du développement du gaz de schiste.

2570 Sur 26 questions, on a eu malheureusement deux réponses, dont une des deux était que la réponse viendrait plus tard. Je vais revenir sur certaines de ces questions-là et je pense que ces questions-là n'ayant pas de réponse, il va falloir en trouver des réponses.

2575 Première chose : nous avons demandé des études économiques démontrant les incidences de divers scénarios de redevances qui pourraient être mis en place par les autorités gouvernementales. Pour ça, on n'a pas eu de réponse.

2580 Ensuite, nous avons demandé des systèmes de redevances dans les états et/ou provinces des sites, où des sites de production de gaz de schiste sont en opération. Nous avons aussi demandé des études économiques en support, justifiant la mise en opération accélérée de l'exploitation des gaz de schiste. On n'a pas eu de réponse.

2585 Nous avons demandé des études économiques relatives aux incidences sur les prix obtenus par Hydro-Québec dans ses exportations hors frontière, sur ses marchés limitrophes selon les scénarios de mise en exploitation accélérée et/ou différée du gaz naturel provenant des gaz de schiste.

2590 Vous n'êtes peut-être pas sans ignorer qu'on se retrouve avec une espèce de surabondance de gaz naturel présentement à cause de l'exploitation des gaz de schiste partout en Amérique du Nord, ce qui fait que le prix du gaz est rendu très bas et ça pourrait potentiellement nuire aux exportations d'Hydro-Québec qui compte mettre en place pour 50 G\$ de projets hydroélectriques et éoliens d'ici 2035. Mais ça, il faut être capable de l'exporter à profit.

2595 Et présentement, les scénarios à court et moyen terme montrent que ça va être à perte. Donc, je pense que c'est une donnée qui est fondamentale dans l'avenir du développement énergétique du Québec, dont le gaz de schiste doit faire partie. Ça, on n'a pas eu de réponse à ça. Et je comprends, lorsque j'ai eu la réponse de l'économiste du ministère des Ressources naturelles qui disait ne pas comprendre la question, qu'on est loin de trouver une réponse.

2600 Ensuite, nous avons demandé des études montrant l'incidence des activités d'exploitation des gaz de schiste sur le prix des propriétés, sur le tourisme. On n'a pas eu de réponse à ça non plus. Je ne reviendrai pas sur les 26 questions, mais dans le fond c'est pour montrer qu'il y a des documents importants qui nous manquent pour faire une réflexion approfondie.

2605 Ensuite, documents, rapports, études, projections quant aux incidences, effets, impacts de l'utilisation du méthane provenant des gaz de schiste sur le bilan énergétique du Québec. Je reviens sur une autre question : documents, rapports, études, coûts, conclusions relatives au programme de substitution des hydrocarbures par le gaz naturel, tel que mis en œuvre par le MRNF et Gaz Métro au cours des trois dernières années et tel que relaté par le représentant du MRNF et de Gaz Métro, lors de la séance du 4 octobre.

2610 C'est-à-dire qu'il y a déjà un programme de conversion qui a été mis en place. On a demandé à voir des résultats, résultats sur lesquels on n'a pas pu avoir de l'information.

2615 Donc, nous, en conclusion, ce à quoi on en vient comme conclusion, c'est que, à la lumière du fait qu'il manque tellement d'informations, on ne pense pas que vous serez en mesure de faire le travail qui vous est demandé. La tâche est trop colossale, il manque beaucoup trop de réponses. Nous, on aurait voulu présenter beaucoup plus de réflexions, mais en l'absence d'études indépendantes, en l'absence d'études économiques, d'études écologiques sur tous les tenants et aboutissants, on ne pense pas qu'on peut en venir avec une décision et une réflexion nationale qui va être pleinement réfléchi avant de se lancer là-dedans. Ça, c'est le premier aspect.

2620 Le deuxième aspect, on a eu une réponse, c'est la réponse sur la route bleue. Là, nous, on a pris le temps, on a mis ça dans le document que nous vous avons présenté, c'est le ministère des Ressources naturelles a parlé de la route bleue le 4 octobre et Gaz Métro a parlé de la route bleue, monsieur Arcand a parlé de la route bleue, madame Normandeau a parlé de la route bleue comme un bon moyen de diminuer nos émissions de gaz à effet de serre.

2630 Or, je vais revenir spécifiquement sur la route bleue. Voilà. Les résultats que donnerait cette route bleue sur le camionnage. Il faut que vous sachiez, si on va voir sur le site de la SAAQ, qu'il y a 71 000 camions lourds au Québec et selon Gaz Métro, les émissions de CO₂ diminueraient de 25 % grâce au gaz naturel par rapport au diesel. Sauf que le processus normal de liquéfaction augmente ses émissions de 9 à 10 %. Ainsi, avec 10 % de perte sur 25%, nous passerions à 22,5 % de diminution des émissions de gaz à effet de serre par camion.

2635 Considérant que les camions lourds constituent 21.3 % des émissions de gaz à effet de serre de tout le transport routier, si on fait le calcul de 21.3 X 22.5, on en vient au résultat qu'on diminuerait les émissions de gaz à effet de serre de 4.8 % pour le transport routier pour le Québec, si on transformait tous les camions au gaz naturel liquéfié.

2640 Maintenant, considérant que le transport routier fait partie de seulement 40 % des émissions de gaz à effet de serre, on calcule, si on fait le calcul de 40 % des émissions X 4.8 %, ça veut dire qu'on aurait un bilan global de diminution des gaz à effet de serre, par une transformation de tous les camions, de 1.9 % des émissions de gaz à effet de serre du Québec. Ce qui est beaucoup moins spectaculaire quand on le regarde comme ça.

2645 Donc, ça, ça parle d'une transformation de tous les camions. Sauf que 71 000 camions à transformer, ça coûte cher. On parle de 70 000 \$ de plus par camion, en moyenne, entre 50 et 90 000 \$ par camion pour les transformer.

2650 Or, le gouvernement a donné une déduction que je vais lire précisément – je m'excuse je n'ai pas amené mes lunettes, il va falloir que je m'allonge les bras – : « Déduction additionnelle de 85 % de la déduction initiale pour amortissement », ce qui fait qu'ils ont donné initialement pour une espèce de projet pilote 1,9 M\$ sur trois ans pour faire en sorte de donner des déductions pour les camions au GNL. Mais si on extrapolait ça à tout le parc de camions lourds, on en viendrait à une déduction de 4 G\$ pour mettre les camions au gaz naturel liquéfié sur la route. C'est beaucoup d'argent pour très peu de gaz à effet de serre.

2655 J'ai en bas, en annexe, le processus de liquéfaction qui est expliqué et évidemment on n'a pas à parler de regazéification, mais il y a une chose qu'il est important de noter, c'est que les camions qui fonctionnent au GNL ont ce qu'on appelle une petite valve, parce que quand il fait plus chaud, il faut qu'il y ait des fuites. Il faut qu'on laisse sortir un peu de gaz.

2660 Or, quand ce gaz-là sort des valves, c'est du méthane parce que ce n'est pas brûlé et donc c'est 25 fois plus puissant pour réchauffer la planète que le gaz naturel lorsqu'il est brûlé, que le CO₂.

2665 Donc, comme impact, non seulement ça peut ne pas diminuer les émissions de gaz à effet de serre de 1.9 %, mais ça peut les augmenter. Et donc, il y a une étude de MIT, que je pourrais vous envoyer, qui explique ça de façon très claire et il y a le American Truckers Association qui dit la même chose et on n'a pas encore parlé des infrastructures de camionnage.

2670 Donc, nous considérons que de faire la route bleue, la fameuse route bleue qui, en fait, si vous n'êtes pas au courant, il y a déjà une route bleue qui existe, qui est une route de transport maritime écotouristique, qui est une route pour les embarcations sans moteur, et tout à coup la route bleue devient une route de gaz. Ce que je trouve quand même paradoxal, parce qu'il y a déjà un nom, il y a déjà un programme qui existe, qui a été financé par le gouvernement du Québec qui s'appelle la route bleue. Puis c'est de l'eau dont on parle, ce n'est pas de gaz. Et quand on regarde les publicités à la télévision, on voit un petit oiseau sortir d'un pot d'échappement d'un camion, une pub de Gaz Métro, c'est quand même un peu paradoxal.

2680 Maintenant, pour terminer, pris sur le site d'Hydro-Québec, il y a des informations sur l'histoire d'Hydro-Québec, c'est vraiment intéressant; ça, je vais le mettre en annexe. C'est marqué ici : « L'électricité supplante le gaz, 1884. » Ça, c'est lorsqu'on est passé de l'éclairage au gaz à l'éclairage électrique.

2685 Les tramways électriques font leur apparition à Montréal, 1892; le modèle ontarien trouve preneur au Québec; on parle de nationalisation 1906. Et 1944 : Adélard Godbout décide d'exproprier les actifs électriques et gaziers du puissant monopole que constitue le Montréal Light Heat and Power et il en confie la gestion à une société d'État, la Commission hydroélectrique du Québec, le 14 avril 1944. On assiste à la naissance d'Hydro-Québec.

2690 Pour moi, ce sur quoi je vais finir, c'est le nœud du problème, un aspect qui est très, très important de la réflexion et qui dépasse le mandat qu'on vous a donné, mais je pense que ce serait très important qu'on fasse une réflexion globale sur tout ça dans une recommandation que je souhaite que vous feriez, dans le fond, qu'on élargisse le débat.

2695 En 1962, comme vous le savez certainement, on a assisté à une élection référendaire exécutoire sur la nationalisation de l'électricité et c'est comme ça qu'Hydro-Québec a pu prendre son envol. On a fait une émancipation économique du Québec grâce à la nationalisation de l'électricité.

2700 Le gouvernement considérait ce moment-là assez important, au niveau démocratique, pour aller se présenter devant les électeurs dans une élection anticipée, pour dire : est-ce que vous voulez que nous devenions maîtres chez nous. Et ça, ce n'est pas anodin.

2705 Depuis qu'on a commencé à discuter du développement des gaz de schiste au Québec, et des hydrocarbures en général, il a été beaucoup question du modèle norvégien, d'une nationalisation. Mais la réalité, c'est qu'elle a déjà été faite cette nationalisation-là. On n'a pas à la refaire. Ce que le peuple a fait en 1962, seul le peuple du Québec peut le défaire. Donc, de venir dire que nous, pour renationaliser ce qui nous appartient, il faudrait qu'on paie des milliards en compensations. Désolé, on est absolument en désaccord avec ça. C'est à nous et c'est à nous de décider.

2715 Donc, c'est pourquoi nous considérons que tout le débat qui doit se faire sur la suite du développement ou non des gaz de schiste et des hydrocarbures en général, doit se faire dans le cadre d'un débat national et le gouvernement de Jean Charest doit demander un mandat à la population, pareil comme son prédécesseur Jean Lesage l'a fait.

2720 Comme je le dis, et je le répète, ce que le peuple a fait, seul le peuple peut le défaire. Et ce n'est pas à un premier ministre ou à des instances qui sont inférieures à la décision générale du peuple dans un référendum exécutoire, c'est à nous de le faire, c'est à nous de le défaire. Je vous remercie.

2725

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup. Merci beaucoup, Monsieur Breton. Nous prenons bonne note des vos commentaires.

2730

M. DANIEL BRETON :

Merci.

2735

LE PRÉSIDENT :

Maintenant, j'inviterais le Comité des citoyens et citoyennes pour la protection de l'environnement maskoutain, monsieur Jacques Tétreault, Gérard Montpetit et Guy Rochefort.

2740

M. JACQUES TÉTREULT :

2745

Alors, bonjour, Monsieur le président, Madame la commissaire, Messieurs les commissaires. En tant que président du Comité de citoyens et citoyennes pour la protection de l'environnement maskoutain, je vous présente monsieur Guy Rochefort et Gérard Montpetit, qui ont travaillé d'arrache-pied à écrire ce mémoire. Alors, à tout seigneur, tout honneur, je vais leur laisser l'occasion de le présenter. On va commencer par monsieur Montpetit. Et là, je vous avertis Monsieur le président, je sors mon chronomètre, non pas pour vérifier si vous faites bien votre travail, mais c'est plutôt pour m'assurer qu'on va bien partager le temps entre mes deux confrères.

2750

LE PRÉSIDENT :

Disons qu'on part à 15 h 50.

2755

M. GÉRARD MONPETIT :

Bonjour Madame, bonjour Messieurs. Le Comité des citoyens et citoyennes pour la protection de l'environnement est un comité voué à la protection de l'environnement dans la MRC des Maskoutains. Nous avons notre charte depuis 1992. Nous travaillons avec plusieurs partenaires de la région. Ceci est notre sixième participation à des audiences du BAPE, c'est dire notre confiance en votre organisme.

2760

Le 14 juillet dernier, nous avons demandé à la ministre du MDDEP pour des audiences génériques et je souligne le mot « audiences génériques » et un moratoire. Ça, c'est l'annexe 1 à la fin de notre mémoire.

2765 Au mois de septembre, nous avons été consternés que vous ayez un mandat aussi restreint.
Nous nous sommes retrouvés devant un dilemme. Premièrement, boycotter ces audiences, parce
que totalement inadéquates ou bien participer à un processus biaisé, car votre mandat semble être
une prostitution de ce que devrait être votre rôle dans ce débat. Je vous rappelle que selon mon
dictionnaire, prostituer veut dire avilir par intérêt et ça, ceux qui vous ont donné ce mandat, vous
2770 ont donné une patate chaude.

Enfin, nous voyons au moins six articles de votre Code de déontologie que vous ne pouvez
pas respecter à cause de ce mandat. À titre d'exemple, le document technique que le BAPE a
fourni en début d'audience n'est pas digne d'un élève de secondaire V. Nos collègues de l'AQLPA
2775 y ont décelé 50 erreurs de faits ou d'omissions. Seulement dans ce document, votre Code de
déontologie en prend pour son rhume.

Comme critique de votre mandat, nous avons deux lettres d'anciens du BAPE, dont
monsieur Beauchamp, ainsi que le rapport de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Nous vous
2780 demandons, en tant qu'organisme, de la rigueur, de la rigueur et surtout et avant tout de la rigueur.
C'est pourquoi nous vous demandons, choix numéro 1 : de surseoir votre mandat en attendant
d'avoir un mandat qui a de l'allure. Ou choix B : de faire votre travail correctement et au diable la
limite de votre mandat!

2785 Monsieur Rochefort.

M. GUY ROCHEFORT :

2790 Je vais revenir sur le dossier de Gentilly 2, à cause de l'importance de ce dossier-là et des
conséquences qu'une mal administration peut avoir pour la population du Québec et même bien à
l'extérieur du Québec.

2795 Je vous rappelle que Gentilly 2 est une centrale nucléaire en opération. J'ai été abasourdi de
constater que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune avait accordé la permission
d'aller fracturer la roche en dessous de la centrale nucléaire de Gentilly 2.

2800 Et même les représentants américains présents nous ont affirmé qu'aux États-Unis,
personne ne se permettrait un manque de discernement comme celui-là. Et pourtant, les
Américains, ils connaissent ça les centrales nucléaires et ils connaissent aussi le fractionnement
de schiste, ils en ont foré près d'un demi-million, de puits.

2805 Comment se fait-il que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune ait accordé
une concession gazière pour le territoire ou le tréfonds situé en dessous d'une centrale nucléaire
en opération?

2810 Monsieur le président a posé la question à monsieur Thierry Vandal, président de l'Hydro-Québec, à savoir s'il avait des objections à ce sujet. Je devine ou je présume, basé sur les informations factuelles qui nous sont disponibles, que vous l'avez par le fait même mis au courant de la concession gazière en dessous de Gentilly 2.

2815 Parce que lorsqu'Hydro-Québec a fait l'étude d'impact environnemental relative à la modification et à la mise à niveau de Gentilly 2, en 2006, malgré les informations véhiculées publiquement par madame Nathalie Normandeau, jamais l'Hydro-Québec n'a consulté la Direction du pétrole et du gaz dans le cadre de ses vérifications et de sa préparation d'étude d'impact environnemental.

Et nous avons, dans le cadre du rapport d'évaluation environnementale, la liste de toutes les agences environnementales, de tous les ministères qui ont été consultés. Et la Direction du pétrole et du gaz n'y figure pas.

2820 Suite à la question de monsieur le président, on a eu la réponse de l'Hydro-Québec, qui est on ne peut plus claire et qui dit ceci :

2825 *Pour toutes ces raisons liées à l'exploitation et à la sécurité des installations de Gentilly 2, Hydro-Québec ne peut acquiescer et doit exprimer son opposition à toute activité de prospection, de forage et d'exploitation de gaz de schiste dans le sol et dans le sous-sol du site de cette centrale.*

Et la lettre est ici et c'est dans la liste des documents qui sont dans le site Internet du BAPE.

2830 Je voudrais savoir de monsieur le président, est-ce qu'il aurait eu des communications, un communiqué, une lettre de la part de madame Nathalie Normandeau ou de monsieur Jean Charest ou du directeur de la Direction du pétrole et du gaz, responsable de l'émission des permis des concessions gazières, avez-vous eu une information à l'effet qu'on va s'empresse, dans les plus brefs délais, de modifier le permis de concession gazière de Gentilly pour y soustraire le territoire, le site de la centrale Gentilly 2? Avez-vous eu cette information-là?

LE PRÉSIDENT :

2840 Continuez.

M. GUY ROCHEFORT :

2845 Il ne faudrait pas, et là peu importe la raison, il ne faudrait pas que le gouvernement au pouvoir, que le parti politique au pouvoir, pour des raisons de cupidité personnelle ou d'intérêt de certaines personnes, disons qu'on ne nommera pas, les journalistes s'en chargent pour nous, il ne faudrait pas qu'on mette en danger, délibérément, la vie et la santé de la population du Québec. Il

faut bien comprendre qu'une centrale nucléaire en opération, ce n'est pas la même chose que s'il arrive un accident en dessous de la niche du chien ou d'une cabane à jardin.

2850 Avez-vous déjà entendu parler de Tchernobyl? Le 10 septembre, il y avait des personnes compétentes au niveau du nucléaire qui ont tenu une demi-journée d'information à l'UQÀM, le 10 septembre dernier. Et on nous a informés que si par malheur la cuve du réacteur nucléaire se vidait de son eau lourde, si ça défonçait en dessous, en l'espace d'une demi-seconde, le cœur du réacteur se mettrait à fondre.

2855 Est-ce qu'on veut un deuxième Tchernobyl? Là, on ne parle pas d'un puits domestique qui brise. On ne parle pas d'émanations de gaz naturel dans un robinet d'eau potable. On parle d'une catastrophe écologique aux dimensions mondiales.

2860 Aujourd'hui, je suis retraité, mais avant d'être retraité, j'étais inspecteur à l'Agence canadienne d'inspection des aliments et à Agriculture Canada, avant ça. Et dans la fin des années 80, quand il y a eu Tchernobyl, en Ukraine, de l'autre côté de la terre, nous, à Agriculture Canada, dans le temps, on a été obligé de placer sous rétention et de faire détruire des lots de légumes qui étaient contaminés, qui étaient impropres à la consommation humaine. Et Tchernobyl, c'était de l'autre côté de la terre.

2865 Est-ce qu'il y en a qui poussent l'irresponsabilité à vouloir que la même chose se passe chez nous demain ou dans deux ans ou dans dix ans? C'est tout ce que j'ai à vous dire. Merci.

2870 **M. GÉRARD MONPTETIT :**

Donc, maintenant, je reviens au chapitre 6 : l'économie. Nous ne sommes pas des économistes, mais il y a quelques questions de gros bons sens qui nous viennent à l'esprit. Où est l'avantage économique pour le Québec de vendre ses permis d'exploration à 0,10 \$ l'hectare, alors que la Colombie-Britannique a vendu les siens environ 1 000 \$ et plus pour une superficie identique?

2880 Alors, si l'un d'entre nous devait oser vendre sa propriété personnelle pour 1/10 millième de ce qu'elle vaut sur le marché, on nous placerait immédiatement en curatelle publique pour manque de compétence mentale.

2885 À l'annexe 2 qui est à l'arrière, nous avons inclus le chapitre 2 du rapport du vérificateur général du Québec. Et ça, c'est un document qui est capable de faire monter la pression artérielle de n'importe quel Québécois. Alors, le vérificateur note que 14 grosses compagnies n'ont pas payé un sou au Trésor québécois. Les quelques compagnies qui en ont payé, de 2002 à 2008, ont donné 259 M\$. Par rapport au budget du Québec, c'est des peanuts en redevances. Mais que pour les sites orphelins que les compagnies ont abandonnés, il va falloir que le Trésor québécois

2890 paie 264 M\$. En d'autres mots, pour avoir donné nos ressources minières, nous avons un déficit de 5 M\$.

Alors, le seul bénéficiaire du Trésor du Québec, c'est les impôts que les travailleurs paient. Mais dans le cas du gaz de schiste, on n'en a pas de travailleurs, sauf quelques chauffeurs de camion.

2895 Alors, je reviens à l'annexe 2, à la fin. Voici, on dit à 2.6, 4e point :

2900 *La Loi sur les mines prévoit que le MRNF approuve le plan après consultation du ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs. Dans 10 dossiers, il a été approuvé et malgré un avis du MDDEP non concluant, défavorable ou spécifiant des conditions, ou encore en l'absence d'un avis. Ces décisions du MRNF n'étaient pas suffisamment documentées pour permettre de comprendre ce qui les justifiait sans un avis favorable.*

À la page suivante, toujours dans le rapport du vérificateur :

2905 *Les activités d'inspection souffraient d'un sérieux manque d'organisation. Aucun rapport concernant de telles activités n'a pu être retracé dans les 56 % des dossiers analysés. Pour les autres, les inspections avaient été effectuées sans grille d'analyse et remontaient parfois à plus de deux ans.*

Et encore plus troublant :

2910 *Dans la quasi-totalité des dossiers, nous n'avons retrouvé aucune trace de collaboration entre les inspecteurs du MRNF et ceux du MDDEP. Une telle collaboration s'avère incontournable – selon le vérificateur.*

2915 **LE PRÉSIDENT :**

On commence à rentrer dans le temps.

2920 **M. GÉRARD MONTPETIT :**

2925 Alors, la *Loi des mines*. Nous ne sommes pas des avocats puis nous ne voulons pas rentrer en compétition avec nos confrères de tout à l'heure, mais c'est une approche de conquistador. Alors, on dit que certains articles donnent le sous-sol au propriétaire d'un claim. Ce qui veut dire que tout appartient à ces claims-là. Si on veut aller dans l'absurdité de toute cette loi médiévale, parce que le mot médiéval n'est pas trop fort, le métro de Montréal qui circule dans le sous-sol appartient au propriétaire du claim qui a les claims sur l'île de Montréal.

2930 La loi a préséance sur un paquet de lois. Monsieur Baril, tout à l'heure, dans une lettre qu'il a publiée le 1^{er} septembre, il dit : « Il est démesuré de prohiber la divulgation de tout document ou renseignement obtenu, selon cette loi. » J'affirme devant cette commission que toute dictature, que toute oligarchie, que toute monarchie de droit divin, et cetera, a toujours tenu à contrôler l'information. Et pourtant, ça, c'est dans la *Loi des mines*.

2935 Alors, le syndrome de Malartic, il est là. Les citoyens, lorsqu'un monarque de droit divin, assis sur son trône quelque part dans un boardroom, décrète qu'un citoyen sort, il sort. Et le 205e citoyen de Malartic, parce qu'un monarque de droit divin a dit : « Tu sors, toi, parce que nous autres on va chercher notre minerai. » Il sort.

2940 Alors, on pose la question, est-ce que cette loi a préséance sur la Charte des droits et libertés du Québec et est-ce que cette loi, dans ce cas extrême, a préséance sur la Charte des droits et libertés du Canada?

LE PRÉSIDENT :

2945 Alors, c'est le temps qu'on avait.

M. JACQUES TÉTREAULT :

2950 Permettez-moi juste une petite seconde, Monsieur le président, de conclure. Vous comprendrez que notre document est beaucoup plus volumineux puis mes confrères ont fait une synthèse, ont choisi certains points. Je voudrais juste faire une citation de monsieur Evo Morales en terminant, qu'il a faite en 2003. Il disait :

2955 *Les Boliviens ont perdu le contrôle de cette richesse qu'est le gaz naturel au profit des multinationales. Et l'actuel projet d'exploitation ne nous rapportera rien. Or, les hydrocarbures sont notre vie, notre espoir, notre patrimoine. Comment justifier que pendant que l'on saccage notre territoire ancestral, que l'on exporte nos richesses, nous nous appauvrissons toujours plus?*

2960 Je pense que cette citation-là, hormis le fait que c'est vraiment notre vie, les hydrocarbures, on s'entend là-dessus, je crois que ça colle très bien à notre réalité. On est en train actuellement de laisser nos richesses naturelles à d'autres qu'à nous.

2965 Merci monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

2970

Merci, bonsoir. Maintenant, on a deux droits de rectification. J'inviterais Dany Ouellet. Une rectification est évidemment un fait, une donnée, surtout pas un commentaire. Surtout pas un commentaire, c'est un fait, je l'ai expliqué.

2975

M. DANY OUELLET :

D'accord. C'est concernant ce que j'ai entendu ici de la part de Gaz Métro, justement par rapport à la diminution des émissions de gaz à effet de serre qu'il serait possible de réaliser, en faisant la conversion de mazout ou du pétrole vers le gaz naturel.

2980

Il n'est pas dit dans les arguments de Gaz Métro comment est fait le calcul et si ils tiennent compte par exemple de toutes les émissions qui sont associées à l'extraction et à la production du gaz naturel, aux fuites fugitives qui peuvent survenir aussi. Et ce que j'ai pu entendre, ce n'est pas intégré dans le calcul de Gaz Métro. D'accord?

2985

LE PRÉSIDENT :

On va en tenir compte.

2990

M. DANY OUELLET :

Merci. Et deuxième point de correction. Hier, il y a quelqu'un qui est passé, monsieur Tremblay, qui s'est présenté comme un ingénieur et qui dit que le seul fait qu'il y ait un kilomètre, un kilomètre et demi de roches par-dessus un shale, ça garantit qu'il ne peut pas y avoir de migration de gaz, de fuites, ou de gaz. Il parlait de gaz.

2995

Mais en fait, monsieur, comme ingénieur, fait une erreur; parce que pour ce qui concerne le Shale d'Utika, ce qui garantit que le gaz ne remontera pas à la surface, ce n'est pas les caractéristiques de la roche au-dessus, mais c'est bien les caractéristiques du shale lui-même qui est imperméable. Il faut le fractionner pour que le gaz sorte.

3000

LE PRÉSIDENT :

O.K. Ça, on est sur le borderline. Maintenant, je vais demander à madame Francine Audet de venir faire une rectification. Vous allez voir peut-être à quoi ressemble une rectification. Madame Audet.

3005

3010 **Mme FRANCINE AUDET :**

Oui, bonjour. J'aimerais faire une rectification. Lors des échanges entre le Centre québécois du droit de l'environnement et la commission, la liste des produits chimiques qui a été déposée au BAPE, celle-ci, c'est bien les produits chimiques qui ont été utilisés lors de fracturations; pas qui pourraient être utilisés, mais qui ont été utilisés lors de deux fracturations. D'accord.

3015
3020 Ensuite, peut-être une petite clarification. Nous, ce qu'on autorise, c'est vraiment la fracturation et certaines activités. On a parlé qu'on autorisait les forages. Les forages ne sont autorisés que dans certains cas, on l'a déjà mentionné, dans les milieux humides, dans les milieux hydriques, dans les plaines inondables, la rive, les lacs, les cours d'eau.

LE PRÉSIDENT :

3025 À ce moment-là, il faudrait peut-être apporter une petite correction au tableau, au titre du tableau, pour nous le retourner.

Mme FRANCINE AUDET :

3030 Ah, d'accord. Je ne savais pas qu'il y avait une petite erreur comme ça.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

Oui, c'est écrit comme ça. C'est Intrants pouvant être utilisés...

3035 **Mme FRANCINE AUDET :**

Ah! O.K.

3040 **M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

Donc, c'est écrit comme ça.

Mme FRANCINE AUDET :

3045 Donc, l'erreur est nôtre.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

3050 Il faudrait dire Intrants qui ont été utilisés. En tout cas, je présume, à moins que ce ne soit le Bureau qui ait mis le titre, mais je penserais que c'est le ministère.

Mme FRANCINE AUDET :

Non, c'est nous. C'est nous, absolument. Donc, ça va être corrigé.

3055 La deuxième chose. Il y a bien eu deux puits fracturés qui avaient été autorisés. Donc, cette
information-là se retrouve aussi dans le tableau dont j'ai mentionné l'existence lundi ou mardi, je ne
sais plus trop, déposé sous la cote DQ 10.2. C'est un tableau qui regroupe toutes les interventions
du Ministère de l'Environnement, autant les inspections, les certificats d'autorisation qui ont été
délivrés, les avis d'infraction qui ont été émis.

3060
Merci.

LE PRÉSIDENT :

3065 Merci beaucoup. Donc, nous allons reprendre la séance à 19 h.

AJOURNEMENT

3070
* * * * *

3075 Je, soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifiée sous mon serment
d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos
recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

3080

Yolande Teasdale, s.o.

3085

3090